



HAL
open science

Rime et richesse des rimes en versification française classique

Jean-Louis Aroui

► **To cite this version:**

Jean-Louis Aroui. Rime et richesse des rimes en versification française classique. Michel Murat & Jacqueline Dangel. Poétique de la rime, Honoré Champion, pp.179-218, 2005, Métrique française et comparée. halshs-00095471

HAL Id: halshs-00095471

<https://shs.hal.science/halshs-00095471>

Submitted on 15 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RIME ET RICHESSE DES RIMES EN VERSIFICATION FRANÇAISE CLASSIQUE

Jean-Louis Aroui

0. En 1984¹, Dominique Billy concluait son article sur « La nomenclature des rimes » de la manière suivante :

dans le cadre des poétiques engendrées par et depuis la réaction de la Pléiade, une nomenclature basée sur la richesse des rimes n'a aucun sens : il ne s'agit plus alors que d'une approche illusoire qui réifie la typologie dans la séparation arbitraire de la perspective phonologique et de la perspective statistique qui lui est intimement liée, et cautionne ainsi un système abstrait qui ne rend compte d'aucun fait significatif. S'il y a une utilisation scientifique des systèmes modernes, elle sera dans les statistiques, et pourra peut-être, dans la mesure où elle tiendra également compte de la fréquence des rimes, permettre de localiser les pratiques "faibles" et "fortes" du code rimique post-médiéval.
(Billy 1984 : 75)

Nous disposons aujourd'hui des résultats statistiques de la thèse de Valérie Beaudouin (2002 [2000]) sur les rimes et les alexandrins de Racine et Corneille, qui m'ont encouragé à me repencher sur le problème de la richesse des rimes. Est-ce que ce problème est de nature métrique ? Quelle définition de la rime riche peut-on adopter ? Quelles en sont les conséquences sur la notion de rime proprement dite ? Les réponses à ces questions m'encourageront à suggérer que les phénomènes qui sont à l'origine de la richesse des rimes sont

¹ Merci à Mario Barra, Dominique Billy, Brigitte Buffard-Moret, Benoît de Cornulier, Marc Dominicy, Yves-Charles Morin (qui m'a instruit de sa science en phonétique historique), Sharon Peperkamp et surtout Patrick Sauzet pour leurs remarques sur une première version de ce travail. Merci aussi aux participants du colloque ainsi qu'à ceux de mon séminaire (université Paris VIII, février-avril 2001), devant qui j'ai pu éprouver les principales thèses développées ici.

hétérogènes (§. 6), ce qui conduit à s'interroger sur la pertinence même de cette notion.

1. Paradigme terminologique

Traiter de la rime de manière rigoureuse nécessite une terminologie riche et bien définie. De nombreux auteurs utilisent souvent le seul mot de *rime* pour désigner des réalités linguistiques qu'il convient de différencier les unes des autres. J'adopterai ici le paradigme suivant :

rime : *identité phonétique ou phonologique de la dernière voyelle masculine de deux ou plusieurs vers, et des phonèmes qui suivent cette voyelle² lorsque les lexèmes auxquels est rattachée ladite voyelle masculine (directement ou par l'entremise d'un suffixe) ne sont pas identiques.*

Cette définition nécessite d'être explicitée sur plusieurs points.

D'abord, on remarque qu'elle présuppose comme préalablement définie la notion de vers ; pour éviter toute circularité, la définition du vers devra donc se passer de la notion de rime. Ceci implique que la rime ne peut être conçue comme une marque de fin de vers. Un débat sur ce sujet a donné lieu à une série d'articles de Cornulier (1981 et 1982) et Molino / Tamine (1982) ; de nouveaux arguments ont été apportés au dossier ces dernières années (Scott 1988 : 130-136, Delente 1992 : 253-259, Aroui 1996b : 103-106) ; Scott penche pour l'avis de Molino / Tamine et voit dans la rime une marque de fin de vers ; avec Eliane Delente, sur la base d'arguments que je ne peux développer ici, je pense au contraire que la rime n'est pas une marque

² Les notions de voyelles masculines/féminines ont été vivement discutées ces dernières années, et ont donné lieu à diverses définitions (voir Dominicy 1984, Billy 1989, Gouvard 2000 [1994], Cornulier 1994 & 1995) ; je définirai comme voyelle féminine du français tout schwa de fin de mot polysyllabique, et comme masculine toute autre voyelle. Il faut excepter le pronom conjoint *le* qui, en fin de mot phonologique, a une voyelle masculine, du moins en français moderne. Au XVII^e siècle, il avait généralement une forme féminine, tout au moins dans les vers et dans la prononciation soignée (voir Tobler 1972 [1885] : 68, Lote 1991 : 171 et 202-203), encore que Rotrou (cité par Quicherat 1850 : 62) l'ait placé à la césure sous sa forme masculine. Par ailleurs, les rimes féminines du type *pers le* : *perle* ne semblent pas attestées au delà du XVI^e siècle (Tobler 1972 [1885] : 165-166).

de fin de vers. Remarquons simplement, avec Benoît de Cornulier (1997 : 4-5) que la dernière voyelle masculine d'un vers est le point de jonction entre l'équivalence métrique proprement dite (qui s'arrête à cette voyelle, l'éventuelle syllabe féminine qui suit étant « extramétrique ») et l'équivalence rimique (qui commence à cette voyelle, et inclut l'éventuelle syllabe féminine qui suit, excluant le contexte gauche de la dernière voyelle masculine, contexte qui peut être dit « extrarimique »).

Rendre la définition de la rime tributaire de celle de vers nous condamnerait d'ailleurs à la restreindre à la seule poésie versifiée. On sait que l'on rencontre des rimes dans des genres discursifs où la notion de vers est problématique, comme les formulettes enfantines, les proverbes, les slogans publicitaires, ou certains mots d'esprit³.

On remarque que la définition adoptée ne tranche pas la question de la nature, phonétique ou phonologique, de la rime ; personnellement, j'aurais tendance à penser que la rime est toujours phonologiquement motivée, et peut se passer d'être strictement phonétique dans certaines traditions culturelles. On verra ci-après que, dans la tradition française, la rime peut être considérée comme essentiellement phonétique aux XVI^e et XVII^e siècles, et plutôt comme phonologique au XIX^e (voir §. 5).

Cette définition ne dit rien sur le nombre de vers maximum qui peut séparer deux instances d'une même rime. Richelet pensait que, dans un « grand Poème », le poète « est libre » de « repeter » une même rime tous les « trente à quarante vers » (1972 [1672] : 209). Pierre Guiraud (1970 : 87) relève des terminaisons en *-oire* aux vers 200-201, 332-333, 433-434, 545-546, 601-602, 685-686, 701-702, 913-914, 1053-1054, 1137-1138, 1241-1242, 1421-1422, 1505-1506, 1529-1530, 1797-1798, 1817-1818 du *Cid* de Corneille. On remarque qu'il n'y a que 14 vers entre les vers 685-686 et les vers 701-702, et seulement 18 entre les vers 1797-1798 et les vers 1817-1818. Par ailleurs, ces quatre paires de vers ont toutes, dans l'une de leurs terminaisons, le retour du mot *gloire*. Doit-on considérer que les vers 685-

³ On pourrait dire que ce ne sont pas là des rimes, mais c'est évacuer le problème un peu rapidement !

686 et 701-702 riment ensemble ? Doit-on penser de même pour les vers 1797-1798 et 1817-1818 ? Doit-on même considérer le retour du mot *gloire* comme une répétition (un mot-refrain) ? Autrement dit, doit-on penser que l'identité phonétique, voire lexicale, de ces fins de vers est perceptible à la lecture ou à l'audition ? La réponse à cette question est sans doute négative, au moins d'un point de vue théorique. En effet, Corneille ne se serait pas permis d'user d'un procédé du type refrain dans une tragi-comédie (surtout en dehors des stances), ni de trop rapprocher des rimes de même sonorité. Pourtant, le retour de ces sonorités de fin de vers, construites souvent sur les mêmes mots, est perceptible à la longue, et donne à l'auditeur une idée des rimes qui sont courantes chez Corneille. Le nombre de vers qui est nécessaire entre deux rimes de même timbre pour que leur identité phonétique ne soit pas perçue reste à déterminer. En fait, ce nombre est sans doute variable, pouvant être différent d'un individu à l'autre ou, à l'oral, selon le type de déclamation des comédiens. Il reste qu'on pourrait essayer de déterminer, au moins empiriquement, un seuil minimal en deçà duquel ne vont pas les poètes quand ils ne veulent pas que ces fins de vers soient perçues comme des instances d'une même rime.

On sait qu'un mot ne peut rimer avec lui-même, ni avec un mot qui lui est apparenté par sa racine, lorsque cette parenté est sentie en synchronie. Pourtant, la rime *ressemblerois-je : disois-je* est attestée chez Molière (*Le Misanthrope*, I, 2) ; ce qui m'a amené à préciser, dans la définition de la rime donnée ci-dessus, que ce sont les mots contenant la dernière voyelle masculine qui ne peuvent être identiques par leur racine⁴.

⁴ Quicherat (1850 : 23-24, note 3) remarque que les rimes comportant des répétitions de mots monosyllabiques posttoniques dans leurs diverses instances sont fréquentes en italien et en espagnol. Pour le français, en plus de l'exemple de Molière, il cite la rime cornélienne *Qu'obtiendray-je : diray-je* (*Le menteur*, vv. 1661-1662) qui, curieusement, n'est pas recensée par Beaudouin (2002 [2000]). Dans ces rimes, les fins de vers rimantes répètent un même morphème dans leur voyelle masculine (pour la rime *ressemblerois-je : disois-je*, une analyse morphémique probable de *ressemblerois-je* est *ressemble+r+ois#je* : le morphème auquel se rattache la dernière voyelle masculine est identique à celui dont dépend la dernière voyelle masculine de *disois-je*). C'est ce genre d'observation qui me fait penser que c'est seulement l'iden-

La définition de la rime donnée ci-dessus ne vaut que pour la poésie française classique ; en effet, le Moyen Âge connaît des rimes à la césure, et pas seulement à la fin des vers ; il connaît aussi la pratique des rimes dérivées, qui mettent en relation, de manière systématique, des mots de même racine : *avient : survient, mesprendre : prendre, mesprise : la prise* (cf. Mölk / Wolfzettel 1972 : 26) ; en plus, à côté des rimes dérivées, au Moyen Âge, « Pendant fort longtemps on n'eut aucun scrupule, pour peu qu'on fût en difficulté, à faire rimer un mot avec lui-même » (Lote 1955 : 41).

Ci-dessous, cette définition sera confrontée à notre connaissance des corpus. Cela permettra tout à la fois d'évaluer la définition et de juger de certaines propriétés spéciales de beaucoup d'équivalences de fin de vers, touchant à la graphie où à la consonne d'appui. Il conviendra bien sûr de distinguer soigneusement les époques (Hugo n'est pas Racine) et les différents cas de figure linguistiques.

Reprenons nos définitions :

terminaison : *fin de vers*, qui peut être féminine (l'ultime voyelle est féminine), ou masculine (l'ultime voyelle est masculine).

Plus grande commune terminaison (PGCT) : *totalité de l'équivalence phonétique ou phonologique que partagent des fins de vers rimantes*. La PGCT, notion que l'on doit à Benoît de Cornulier (1997 : 4, note 6, 1999 : 49), peut déborder sur le contexte gauche de la rime proprement dite, telle qu'elle a été définie ci-dessus.

couleur : *une rime particulière, mais au niveau abstrait* : couleur a, b, c, d, etc.

timbre : *aspect phonétique de la rime (-age, -ut, etc.)*.

instance (de rime, de couleur, de timbre) : *l'une des réalisations concrètes de la rime, de la couleur, du timbre*. La première instance est appelée **appel**, la ou les suivante(s) est/sont appelée(s) **écho**.

tité des morphèmes lexicaux (lexèmes) qui est exclue dans les fins de vers rimantes. Richelet (1972 [1672] : 212), relevant la rime de l'auteur de *L'école des femmes*, pensait que l'on « pourroit trouver à dire à ces Vers du fameux M. Molière », étant donné qu'« Un mesme mot ne rime jamais avec soi-mesme ». Il semble clair qu'il entendait par là critiquer la récurrence du pronom *je*, et non celle du morphème *-ois*.

mot-rime : *mot ou série de mots qui supporte l'une des instances de la rime*⁵. Exemples : *forcée* : *blessée* sont des mots-rimes ; *pourrai-je* : *privilège* aussi. On peut parler aussi d'instances de mots-rimes (par opposition aux mots-rimes tels qu'ils existent potentiellement dans la langue, et qui sont donnés hors contexte dans un dictionnaire de rimes par exemple)⁶.

2. La richesse des rimes : une notion métrique ?

2.1. La notion de richesse des rimes, dans la majorité des cas, n'est pas *métrique* au sens strict : en effet, elle ne donne pas lieu à des phénomènes réguliers et périodiques (voir sur ce point Cornulier 1985 : 121). Dans une tragédie de Racine, ou dans une ode de Malherbe, tous les vers sont rimés, sans exception, et ils le sont selon des schémas rimiques parfaitement réguliers (enchaînements de rimes plates ou de strophes isomorphes dans leur schéma de rimes). Par contre, la richesse des rimes chez ces auteurs ne donne lieu à aucune régularité : un poème peut commencer sur une rime « riche », suivie de plusieurs rimes « suffisantes », avant que n'apparaisse une nouvelle rime « riche » à un endroit parfaitement imprévisible, etc.

Par ailleurs, si l'on s'en tient à la définition de la rime qui a été donnée ci-dessus, on remarque que l'équivalence de la consonne d'appui n'est pas nécessaire à la rime : elle est donc une équivalence non-rimique au sens strict. C'est pourquoi Benoît de Cornulier, à propos des analyses prenant en compte l'équivalence du contexte gauche de la dernière voyelle masculine, parle de « plus grande

⁵ La notion de mot-rime désigne parfois ce que je préfère appeler des « mots-refrain » (répétition d'un mot, généralement réglée et comprenant au moins une voyelle masculine, en fin de vers). Roberto Antonelli (1999 : 3) utilise la notion de « mot-rime » dans ce sens. Par ailleurs (1999 : 1), il appelle « rimants » ce que je désigne ici par « mots-rime ». Je laisse à « mot-rime » le sens que j'ai choisi, parce qu'il me semble le plus répandu.

⁶ Dans cet article, j'utilise parfois des expressions du genre : « la rime *comment* : *loyalement* ». La formule est impropre, puisqu'il s'agit dans ce cas des mots-rimes, et non de la rime proprement dite. Mais elle est tellement entrée dans l'usage que je me résous à continuer à utiliser cette expression, qui a pour elle l'avantage de la concision.

commune terminaison », et non de rime. Pourtant, cette consonne peut être nécessaire à la constitution de ce que l'on appelle une rime « riche », quelle que soit la définition que l'on adopte de cette notion (voir §. 3.2.). Dans de pareils cas, il ne faudrait jamais dire « rime riche » ; il faudrait dire : rime accompagnée d'une équivalence phonétique dans son contexte gauche immédiat. Ceci nous montre que l'analyse de la richesse des rimes généralement ne concerne pas la métrique proprement dite (le retour régulier et codé des équivalences linguistiques), mais l'analyse linguistique, en poésie, « des relations, plus locales, plus particulières, ou moins systématiques » (Ruwet 1980 : 198) propres à « une tradition donnée, une œuvre individuelle, un poème particulier » (*idem* : *ibid.*), rapports d'équivalences que l'on peut appeler « non-codés »⁷.

2.2. Toutefois, on trouve dans la littérature métrique un certain nombre d'idées qui tendent à faire penser qu'il existe, parallèlement à ce qui vient d'être dit, des aspects réguliers, et donc *métriques*, de la richesse des rimes. En vérité, je pense qu'il est un seul cas de rime riche qui soit réellement métrique, et celui-ci, qui sera présenté au moment de conclure au §. 6.1., n'est pour ainsi dire jamais discuté dans la littérature spécialisée.

On dit parfois que la rime « pauvre » (notion qui reste à définir) n'est pas utilisée par les classiques ; de plus, il semble que, dans un certain nombre de cas, l'intégration de la consonne dite « d'appui » soit nécessaire à la rime. Nous allons nous efforcer de confirmer ou d'infirmer ces affirmations, et surtout d'établir la nature *métrique* ou *non métrique* de ces phénomènes. De prime abord, on peut penser qu'il s'agit de contraintes qui touchent davantage à la langue des vers⁸ qu'à la métrique (conçue comme un ensemble d'équivalences

⁷ Sur ces questions, qui sont essentielles pour distinguer les équivalences métriques des équivalences non-métriques, voir particulièrement Ruwet 1975 (article capital, dont on ne recommandera jamais assez la (re)lecture), Ruwet 1981 et Cornulier 1986.

⁸ La notion de « langue des vers », introduite par Cornulier (1995 : 203-232) recouvre l'ensemble des contraintes phonologiques, morphophonologiques, et aussi graphiques, propres au discours versifié. Le caractère invariable des règles concernant la diérèse et la synérèse en français classique me fait penser que la langue des vers intègre aussi des contraintes au niveau lexical.

régulières et périodiques) proprement dite. A ce titre, si la régularité de contraintes concernant la richesse des rimes se confirme, la définition de la rime donnée au §. 1 sera suffisante d'un point de vue purement métrique, mais insuffisante du point de vue de la langue des vers.

3. Définitions de la rime riche chez différents auteurs

3.0. Qu'est-ce qu'une rime riche ? suffisante ? pauvre ? léonine ? Tous les traités de versification française donnent des définitions de ces notions, mais un examen serré de rimes attestées montre la diversité des emplois qu'elles recouvrent, et soulève nombre de problèmes.

3.1. Remarque terminologique

D'abord, on notera, à la suite de Cornulier, que la terminologie utilisée n'est pas très heureuse, particulièrement en ce qui concerne la rime pauvre :

La notion de rimes "pauvres" qui ne seraient pas "suffisantes" est absurde : pourrait-on nous dire à quoi la rime *envoyé = Pasiphaé* ne "suffit" pas chez Racine ? Si une rime est conforme au code qui la fait rime, elle est rime et SUFFIT à sa fonction d'indice strophique — ou alors il s'agit d'un code différent, qu'il faudrait définir, et elle n'est pas rime du tout.

(Cornulier 1985 : 121)

Cet exemple nous montre que la notion de rime pauvre ne peut être sauvegardée que dans deux cas :

1. Si elle met en avant des rimes en accord avec une définition théorique de la rime, mais non attestées de manière empirique ;
2. Si l'on renonce à considérer qu'une rime « pauvre » n'est pas « suffisante ». Dans ce cas, c'est plutôt le terme de « suffisante » qui est malvenu, et il vaudrait mieux le remplacer par celui de rimes « moyennes ».

3.2. Principales définitions

3.2.0. Les paradigmes théoriques et terminologiques tentant de catégoriser les rimes en fonction de leur « richesse » sont, pour

l'essentiel, de quatre types à ce jour⁹ ; les deux premiers sont très communs, les deux derniers sont propres à un auteur particulier :

3.2.1. Définition par rapport à ce que j'appellerai provisoirement la constitution « syllabique » de la rime (voir note 16 pour plus de détails). Le contexte droit de la voyelle masculine (celle-ci incluse dans ce contexte) définit la rime proprement dite ; c'est ce que Cornulier (1997 : 4, 1999 : 11) appelle la partie « catatonique » du vers. Cette rime peut être « enrichie » par une équivalence dans son contexte gauche immédiat (Tobler 1972 [1885] : 150, Dorchain s.d. [1905] : 127). Si l'on en croit le petit historique des terminologies françaises en matière de rimes tracé par Clive Scott dans un article collégial (Brogan et *alii* 1993 : 1059), cette conception de la rime riche est la plus ancienne, et remonterait au XIX^e siècle. En fait, on la trouve déjà au XVIII^e siècle, très clairement exprimée, chez Mourgues (1968 [1724] : 26-29)¹⁰. Je l'ai rencontrée encore en 1843 chez Wilhelm Ténint (voir Ténint, *in* Siegel 1986 : 162), puis en 1850 chez Quicherat (1850 : 21). On la retrouve jusqu'à nos jours chez un certain nombre d'auteurs, avec parfois de légères variantes (Elwert 1965 : 84-85, Dupriez 1984 : 401).

3.2.2. Définition par le nombre de phonèmes. La définition donnée ci-dessus, qui se fonde sur la constitution « syllabique » de la rime, a

⁹ Je fais abstraction de la définition de la rime riche proposée par T.V.F. Brogan (*in* Brogan et *alii* 1993 : 1054), qui se propose de placer la notion de rime riche dans un paradigme rassemblant les différents types d'homophonies qui peuvent caractériser la fin des vers. Ainsi, une suite CVC (où le symbole souligné désigne la partie homophone de la séquence) est une allitération ; une suite CVC est une assonance ; une suite CVC est une consonance ; une suite CVC est une rime renversée (*reverse rhyme*) ; une suite CVC est une pararime ; une suite CVC est une rime au sens strict ; une suite CVC est une rime riche. Cette approche, qui se veut translinguistique et typologique, est malheureusement très simplificatrice et ne peut rendre compte de nombreux cas de rimes. Voir aussi la critique que j'adresse à Grammont note 11, et qui peut s'appliquer ici.

¹⁰ Avant Mourgues, chez Sébillet (1988 [1548] : 63-67), la notion de rime riche désigne une équivalence étendue sur deux syllabes complètes (attaque + coda), que ces syllabes aient pour noyau des voyelles consécutivement masculine et féminine ou des voyelles masculines seulement. Richelet (1972 [1672] : 200) ne reprend le terme de rime « riche » dans ce sens qu'à propos des rimes féminines, ce qui nous rapproche déjà de la conception de Mourgues.

l'inconvénient d'aboutir parfois à des résultats contre-intuitifs : on a du mal à accepter *cité* : *chanté* comme plus « riche » que *illustrent* : *frustrant*. D'après Clive Scott (1988 : 14) c'est pour pallier à cet inconvénient qu'a été élaborée une définition de la richesse des rimes fondée sur le nombre de phonèmes identiques des terminaisons rimantes. Martinon (1915 [1905] : 36) est peut-être le premier à avoir proposé cette approche, manifestement en s'inspirant de propos de Grammont qui, soucieux de distinguer phonétiquement la rime de l'assonance, pose que la rime doit être constituée « non seulement de la voyelle accentuée, mais encore de toutes les consonnes *prononcées* qui suivent cette voyelle, ou, dans le cas où cette voyelle est finale, du phonème, consonne ou voyelle, qui la précède » (1947 [1904] : 349-350)¹¹, et pour qui une rime riche est conséquemment « toute rime qui présente l'homophonie d'un élément de plus que ceux que nous venons de signaler comme indispensables » (*ibid.* : 350). La définition de Martinon a été reprise, sous une forme un peu différente, par Jean Suberville (1946 [1940] : 90-92), dont l'approche a été ensuite popularisée par Mazaleyrat (1974 : 191-192). Voici une reformulation de ce qu'en dit la variante de Suberville / Mazaleyrat, la plus connue de nos jours : il faut compter les phonèmes de la « plus grande commune terminaison » (PGCT) des vers rimants. Si la PGCT porte sur un seul phonème, la rime est dite pauvre ; si elle porte sur deux phonèmes, la rime est dite suffisante ; si elle porte sur trois phonèmes ou plus, la rime est dite riche. Évidemment, les auteurs sont amenés à préciser que l'une des homophonies doit être obligatoirement la voyelle « tonique ». Cette définition, que l'on retrouve jusqu'à nos jours, avec des variantes, chez différents auteurs (Molino / Gardes Tamine 1987 : 72-74, Aquien 1995 [1990] : 51-52, Aquien 1993a : 74, Aquien 1993b : 238-239, Robb 1993 : 283, Buffard-Moret 1997 : 66, Nasta 1999 : 189-190), pose énormément de problèmes et, à mon avis, doit être rejetée. D'abord, elle est appliquée par ses adeptes d'une manière

¹¹ Il faut souligner la non-pertinence de ce propos de Grammont : c'est la pression contextuelle qui fait d'une terminaison donnée une rime ou une assonance. *Vu* : *perdu*, en contexte rimique, est indubitablement une rime, alors que *véritable* : *profitable*, en contexte assonantique, n'est métriquement parlant rien d'autre qu'une assonance.

manifestement fautive en ceci qu'ils font abstraction de l'histoire de la langue, et que les phonèmes comptés sont ceux du français contemporain. Ainsi, les consonnes de fin de vers qui aujourd'hui sont simplement graphiques ne comptent pas pour ces auteurs, alors que ces consonnes étaient effectivement prononcées dans la déclamation encore au début du XVII^e siècle, et sans doute au-delà, ainsi qu'on le verra plus bas (§. 5.1.1.1.). Ensuite, on peut reprocher à cette approche d'être phonologiquement incohérente, puisqu'elle mélange une analyse « syllabique » de la rime, qui exige une équivalence de la dernière voyelle masculine du vers et de ce qui suit, et une analyse purement phonémique, qui consiste à additionner les phonèmes, sans considérer l'emplacement des phonèmes consonantiques par rapport au noyau vocalique de la syllabe à la rime.

Une variante de cette approche a été proposée, avec beaucoup de prudence, par Morier (1998 [1961] : 1033) :

On pourrait calculer la richesse des rimes en comptant deux unités pour la voyelle accentuée, qui est le son dominant, et une seule unité pour chaque phonème d'appui : ainsi, la rime de gifl(e) et siffl(e) représente un coefficient de 4 ; “Agate” et “Galate” donneraient le même coefficient.

On voit que cette approche est donnée au conditionnel, et Morier n'y revient pas dans la suite de son article, puisqu'il adopte finalement, *grosso modo*, l'approche de Suberville. La prudence de Morier s'explique peut-être par le flou des limites d'une telle manière de faire : en effet, si les premiers [a] de *Agate* et *Galate* sont pris en compte en dépit de la divergence de la consonne suivante, doit-on prendre en compte l'éventuelle identité des voyelles dans d'autres positions métriques du vers ? Par contre, si on s'en tient aux deux dernières syllabes du vers, pourquoi ne pas prendre en compte le retour du son [g] dans les deux mots-rimes signalés par Morier ? Scott (1988 : 27 sqq.) a fait tout un sort à cette approche, malgré son caractère hautement hypothétique, et prend le risque de s'étendre parfois dans tout le deuxième sous-vers des alexandrins dans son calcul du « coefficient rimique ». Il est clair que l'on sort là du domaine rimique

proprement dit pour rentrer dans celui de l'analyse phonétique des vers dans leur ensemble.

3.2.3. Définition de Michel Murat (2002 : 120-121). Cet auteur tente d'établir un paradigme sur la richesse des rimes permettant de rendre compte de la pratique des poètes du XIX^e siècle. Il distingue quatre grands types de catégories rimiques : les rimes « insuffisantes », les rimes « faibles », les rimes « suffisantes », et les rimes « riches ».

Les rimes « insuffisantes » concernent des équivalences du type < V (+ə) (+ consonne flottante) >, dans des mots polysyllabiques, dans lesquels la dernière voyelle masculine est immédiatement précédée d'une consonne. D'après Murat, « Ces rimes insuffisantes, courantes dans le théâtre classique et chez Lamartine, sont exceptionnelles chez Hugo, Baudelaire et les Parnassiens » (2002 : 120).

Les rimes faibles sont de divers types. Il peut s'agir encore de rimes de type < V (+ə) (+ consonne flottante) >, mais lorsque l'un des mots rimants au moins est monosyllabique (expl. : *repas* : *las*), ou comprend une voyelle dans le contexte gauche immédiat de la voyelle masculine rimante (*envoyé* : *Pasiphaé*)¹². Il peut s'agir aussi de rimes < V + coda (+ə) (+ consonne flottante) > qui appartiennent à un même suffixe ou à une même désinence verbale, quand la coda ne comporte pas plus d'une consonne.

Les rimes suffisantes : < V + coda (+ə) (+ consonne flottante) > quand il n'y a pas de suffixe ;¹³ toute rime avec consonne d'appui (sans distinction semble-t-il) ; les rimes < VCC (+ə) (+ consonne flottante) >, « qui peuvent être perçues comme suffisantes ou riches, en fonction de leur volume graphique et de leur fréquence lexicale » (Murat 2002 : 121).

¹² Murat exprime la chose très maladroitement, en disant que la rime est faible « lorsqu'un des membres comprend une coda vocalique » (p. 120). C'est grâce à son exemple que l'on parvient à comprendre ce qu'il veut dire.

¹³ Je ne sais où l'auteur rangerait les rimes du type < V + coda (+ə) (+ consonne flottante) > quand un seul des mots-rimes contient un affixe (expl. : *étendard* : *renard*).

Les rimes riches : toute rime appartenant davantage que ce qui est donné comme nécessaire dans la catégorie des rimes « suffisantes ».

Dans le détail, il y aurait beaucoup à dire sur cette approche. Globalement, elle est intéressante par son souci d'historicité et de cohérence avec les données empiriques. Mais elle a les défauts de ses qualités. Elle se fonde sur des critères définitoires composites, pas toujours clairement délimités, et n'est applicable qu'à la poésie du XIX^e siècle.

3.2.4. Définition de Valérie Beaudouin : L'approche de Beaudouin est purement statistique. Sa définition de la rime pauvre / suffisante / riche est variable selon les corpus et selon les rimes :

Nous posons que la rime suffisante est définie par la situation majoritaire pour un type de terminaison donné, la rime riche, respectivement pauvre, par l'intervention d'une unité (lettre ou phonème) de plus, respectivement de moins, dans l'identité par rapport à la rime suffisante. Autrement dit, si dans un corpus, *devant* rime avec *grand*, *vivant*, *avant* et *levant*, la rime sera pauvre dans le premier cas, suffisante dans les deux suivants (situation majoritaire : deux cas sur quatre) et riche dans le quatrième : le *e* muet à gauche du *v* intervenant dans la rime.

(Beaudouin 2002 [2000] : 91)

Il ne peut donc y avoir de définition absolue de la qualité de la rime, elle se définit en référence à la langue pour un type de terminaison donné. Nous pouvons dire, parce que nous avons étudié les groupes de mots-rimes, que *désir* et *soupir* constituent une rime pauvre, *mourir* et *périr* une rime suffisante et *secourir* et *mourir* une rime riche, parce que la situation dominante (largement majoritaire) pour les rimes en *ir* est l'identité de la consonne d'appui. En revanche, *jour* et *amour* constituent une rime suffisante, et *séjour* et *jour* une rime riche [...]. La définition d'une nomenclature des rimes est donc éminemment complexe puisqu'elle fait intervenir de très nombreux paramètres : le type de voyelle, l'épaisseur graphique de la rime, la qualité syntaxique de la terminaison et la fréquence du rimème¹⁴.

(Beaudouin 2002 [2000] : 145)

¹⁴ Notion propre à Valérie Beaudouin, que l'on peut définir comme une *séquence graphico-phonétique commune à un ensemble de mots-rimes qui instancient une même rime dans un corpus donné*. Voir Beaudouin (2002 [2000] : 104).

Cette définition, cohérente avec les données empiriques, donc au pouvoir descriptif très fort, a un pouvoir explicatif très faible. Elle ne permet pas de faire la moindre prédiction sur la richesse des rimes, et n'est donc pas falsifiable (voir Aroui, à paraître, §. 2.5.). Par ailleurs, elle est manifestement peu économique, et n'a pas de corrélat phonologique. Du point de vue cognitif, il me semblerait souhaitable de trouver une explication plus économique.

4. Choix d'une définition théorique

Avant d'aborder l'examen des données empiriques, il me paraît pertinent d'adopter une définition *théorique* de la rime riche, qui pourra être ensuite sujette à l'épreuve des faits. Cette définition sera délibérément simple, et fera abstraction d'un certain nombre de problèmes qui seront discutés plus bas.

On peut s'inspirer du paradigme terminologique que rapporte Billy (1984), mais en faisant abstraction de l'emplacement des frontières de mots (rime équivoque, etc.¹⁵). Il s'agit donc de reprendre la définition de type 1 donnée ci-dessus. Cette approche est la seule qui soit en concordance avec la définition de la rime telle qu'elle a été donnée *supra* : pour qu'une rime soit riche, il faut que l'équivalence phonologique soit supérieure à celle qui est minimalement constitutive de la rime, donc il faut qu'elle déborde vers le contexte gauche de la dernière voyelle masculine du vers. Par ailleurs, cette définition est sans doute la plus pertinente du point de vue perceptif : la bipartition de la syllabe entre l'attaque et la « rime » (au sens phonologique) est largement confortée par l'intuition, et était d'ailleurs déjà identifiée chez Sébillet (1988 [1548] : 66-67). De plus, du point de vue de la théorie phonologique, cette bipartition est largement reconnue aujourd'hui (voir Kaye / Lowenstamm 1984 : 124)¹⁶. Pour éviter toute

¹⁵ Sur les rimes « équivoque », « paronyme », etc., voir l'intéressant travail de Nasta (1999).

¹⁶ Notons que Benoît de Cornulier conteste la pertinence du modèle phonologique de la syllabe dans l'analyse de la rime : en effet, « la pertinence (rime) de la forme catatonique ne justifie pas l'analyse arborescente de la syllabe en attaque et en "rime" [...], d'abord parce que la combinaison catatonique/anatonique n'est pas une segmen-

confusion entre l'aspect purement phonologique et l'aspect métrique (qui suppose une mise en équivalence de deux ou plusieurs segments linguistiques), je garderai le terme traditionnel de *consonne d'appui*, pour le distinguer de la notion purement phonologique d'*attaque*.

Voici ce que je propose, avec à chaque fois des exemples recouvrant les différentes possibilités. Ces derniers ont été pour une large part puisés dans le dictionnaire des rimes de Martinon (1915 [1905]), et sont pour l'essentiel des exemples simples, posant peu de problèmes ; je donne les mots dans leur orthographe moderne (celle que l'on trouve chez Martinon), mais il faut garder à l'esprit que j'exemplifie ici la rime classique, *grosso modo* celle du XVII^e siècle. Pour simplifier ma tâche (spécialement en ce qui concerne les rimes léonines), je me limite volontairement à des exemples ne comprenant pas plus de trois consonnes consécutives (certaines expressions, particulièrement celles intégrant des frontières de mots, peuvent aller bien au-delà). **V** = voyelle ; **C** = consonne (il s'agit des voyelles et consonnes qui, à l'époque classique, étaient *phonétiques*, au moins dans certains contextes — voir §. 5.1.)¹⁷ :

— rime pauvre : voyelle masculine en finale absolue de syllabe + éventuellement syllabe féminine à attaque nulle : V(ə(C)(C)) :

V : *bu* : *perdu*
 Və : *bue* : *perdue*
 VəC : *bues* : *perdues*
 VəCC : *tuent* : *muent*

tation arborescente, et de plus parce que la forme catatonique peut s'étendre à plusieurs voyelles en englobant les consonnes d'attaque des voyelles posttoniques » (Cornulier 1999 : 59). Il est vrai qu'une rime féminine contient beaucoup plus qu'une simple « rime » au sens phonologique. Cependant, on remarquera que la rime métrique conforte l'analyse bipartite de la syllabe en attaque + rime : en effet, la rime (métrique) commence très exactement avec la rime (phonologique) d'une syllabe, même si elle peut s'étendre au-delà.

¹⁷ Précisons toutefois que le *-n-* de la finale verbale *-ent* était sans doute amuï. Voir Thurot 1966 [1883] : 441 et Fouché 1961 : 784 et 786. Par ailleurs, la prononciation, à l'époque classique, de certaines consonnes appartenant à des groupes consonantiques complexes, comme dans « *contact* », a été fluctuante (Fouché 1961 : 790). L'option de prononciation que je choisis, qui correspond à un usage contemporain, était toutefois attestée au XVII^e siècle, au moins au singulier.

— rime moyenne : voyelle masculine + consonne(s) + éventuellement syllabe féminine : VC(C)(C)(ə(C)(C)) :

VC : *fer* : *mer*
 VCə : *vite* : *rite*
 VCəC : *otages* : *volages*
 VCəCC : *tirent* : *mirent*
 VCC : *arc* : *parc*
 VCCə : *vivre* : *livre*
 VCCəC : *carpes* : *écharpes*
 VCCəCC : *gardent* : *lézardent*
 VCCC : *arcs* : *parcs*
 VCCCə : *cercle* : *couvercle*
 VCCCəC : *cercles* : *couvercles*
 VCCCəCC : *illustrent* : *frustrent*

— rime riche : consonne d'appui + voyelle masculine (+ consonne(s)) + éventuellement syllabe féminine : CV(C)(C)(C)(ə(C)(C)) :

CV : *cité* : *chanté*
 CVə : *citée* : *chantée*
 CVəC : *citées* : *chantées*
 CVəCC : *puent* : *conspuent*
 CVC : *butor* : *castor*
 CVCə : *massage* : *corsage*
 CVCəC : *petites* : *otites*
 CVCəCC : *virent* (passé de *voir*) : *virent* (présent de *virer*)
 CVCC : *écart* : *quart*
 CVCCə : *écarte* : *quarte*
 CVCCəC : *écartes* : *quartes*
 CVCCəCC : *détestent* : *protestent*
 CVCCC : *intacts* : *contacts*
 CVCCCə : *martre* : *Montmartre*
 CVCCCəC : *chartres* : *Chartres*
 CVCCCəCC : *séquestrent* : *orchestrent*

— rime léonine : V(C)(C)(C)V(C)(C)(C)(ə(C)(C)). La rime léonine est métriquement dissyllabique et fait intervenir les deux dernières voyelles masculines :

VV : *Pasiphaé* : *Aglaé*
 VVə : *douée* : *enjouée*
 VVəC : *douées* : *enjouées*

VV_əCC : *vouaient* : *nouaient*¹⁸ (rime masculine)
 VVC : *jouir* : *éblouir*
 VVC_ə : *mouette* : *alouette*
 VVC_əC : *mouettes* : *alouettes*
 VVC_əCC : *coassent* : *croassent*
 VCV : *cité* : *alité*
 VCV_ə : *citée* : *alitée*
 VCV_əC : *citées* : *alitées*
 VCV_əCC : *diminuent* : *insinuent*
 VCV_əC : *munir* : *punir*
 VCV_əC_ə : *ermitage* : *héritage*
 VCV_əC_əC : *ermitages* : *héritages*
 VCV_əC_əCC : *éditent* : *méditent*
 VCV_əCC : *avals* : *carnivals*
 VCV_əCC_ə : *fenêtre* : *renaître*
 VCV_əCC_əC : *outardes* : *moutardes*
 VCV_əCC_əCC : *regardent* : *sauvegardent*
 VCV_əCCC : *sélects* : *intellects*
 VCV_əCCC_ə : *vagemestre* : *semestre*
 VCV_əCCC_əC : *vagemestres* : *semestres*
 VCV_əCCC_əCC : *encastrent* : *en castrent*
 VCCV : *tigré* : *émigré*
 VCCV_ə : *agrée* : *simagrée*
 VCCV_əC : *agrées* : *simagrées*
 VCCV_əCC : *agrément* : *ragrément*
 VCCVC : *aigrir* : *maigrir*
 VCCVC_ə : *vitrage* : *arbitrage*
 VCCVC_əC : *vitrages* : *arbitrages*
 VCCVC_əCC : *étrennent* : *et traînent*
 VCCVCC : *impulsifs* : *révulsifs*
 VCCVCC_ə : *asperge* (plante) : *asperge* (verbe)
 VCCVCC_əC : *asperges* (plante) : *asperges* (verbe)
 VCCVCC_əCC :¹⁹
 VCCCV : *maestro* : *Palestro*
 VCCCV_ə : *bistrée* : *sinistrée*

¹⁸ On pourrait contester que cet exemple soit représentatif de la séquence VV_əCC. En effet, il s'agit d'une rime masculine, pour laquelle la séquence *-en-* n'a d'autre valeur que graphique. Toutefois, les poètes ayant toujours soigneusement évité de faire rimer un imparfait (ou conditionnel) en *-aient* avec une forme en *-ait* (voir Lote 1991 : 284, Billy 2000b : f 14), il est clair que cette séquence graphique *-en-* joue un rôle au niveau de la langue des vers.

¹⁹ A partir d'ici, je n'ai pas trouvé d'exemples pour quelques une des séquences que je mentionne. Il est sûr que certaines de ces séquences ne peuvent rimer que par la technique de la rime « équivoque », et probable que d'autres ne peuvent pas rimer du tout.

VCCCVǎC : *bistrées* : *sinistrées*
 VCCCVǎCC :
 VCCCV C : *astral* : *cadastral*
 VCCCV Cǎ : *astrale* : *cadastrale*
 VCCCV Cǎ C : *astrales* : *cadastrales*
 VCCCV Cǎ CC :
 VCCCV CC : *district* : *mari strict*
 VCCCV CCǎ : *enregistrable* : *ministrable*
 VCCCV CCǎ C : *enregistrables* : *ministrables*
 VCCCV CCǎ CC :
 VCCCV CCC : *districts* : *maris stricts*
 VCCCV CCCǎ :
 VCCCV CCCǎ C :
 VCCCV CCCǎ CC :

Cette liste fait nettement apparaître le problème qui a été signalé ci-dessus (§. 3.2.2.), à savoir que le rangement de *cité* : *chanté* parmi les rimes riches alors que *illustrent* : *frustrent* n'est classé qu'avec les rimes moyennes semble contre-intuitif. Mais le problème disparaît sitôt que l'on renonce à se laisser influencer par le sémantisme de l'adjectif *riche* en langue standard. Si l'on se décide à voir dans cet adjectif un terme purement technique désignant le dépassement des conditions minimales de la rime, et non une quelconque richesse phonétique, le problème disparaît.

5. Problèmes empiriques posés par cette définition

5.1. Problèmes liés à la graphie

5.1.0. Les exemples choisis ci-dessus, qui sont pour l'essentiel non problématiques, masquent certaines difficultés liées à la graphie des rimes et, corrélativement, à leur aspect phonétique et/ou phonologique.

5.1.1. Consonnes terminales

5.1.1.1. Du point de vue consonantique, les consonnes graphiques ultimes du vers jouent un rôle essentiel dans la constitution de la rime. De nos jours, nombre de ces lettres ne sont pas prononcées. Mais elles l'étaient encore au XVI^e siècle²⁰, avant une pause ou devant un mot

²⁰ Malgré l'avis de Straka 1985.

jonctif, au moins en français soutenu. La forme phonétique « normale », *i.e.* hors contexte, d'un mot comme *délit*, par exemple, était [delit] ; celle de *délits* était [delis]. En l'absence de pause, la forme était [deliz] devant un mot jonctif et [deli] devant un mot disjonctif ; dans ce dernier cas, le mot était l'objet d'une « troncation » (voir Morin à paraître ; voir aussi Thurot 1966 [1883] : 3-17, Tobler 1972 [1885] : 152, Martinon 1913a : 355, Fouché 1961 : 665-666, Cornulier 1995 : 215).

Au XVII^e siècle, d'après Cornulier, la prononciation ou non prononciation de ces consonnes est encore déterminée par leur mise en contexte :

Au XVII^e, un certain nombre de consonnes qui n'apparaissent plus aujourd'hui que dans le cas spécial de la liaison, c'est-à-dire sont généralement absentes, étaient à l'inverse généralement présentes (par exemple en fin de phrase ou devant voyelle), et ne pouvaient ou devaient tomber que devant consonne en contexte syntaxiquement ou stylistiquement dense [...]. Une trace de ce système est encore aujourd'hui, par exemple, le mot huit qui peut "perdre", dans *hui(t)* francs, le /t/ final qu'il a forcément en fin de phrase ou devant voyelle, ou du moins mot jonctif.

(Cornulier 1995 : 232, note 74)

Le XVII^e siècle est en fait, semble-t-il, une période d'évolution, et il est possible que certaines consonnes finales commencèrent à s'amuir, dans le français soutenu, dès cette époque. Voici ce que nous en dit Morin (à paraître ; pour d'autres détails, voir Lote 1991 : 290) :

La langue de la poésie conservera pendant longtemps, comme une option, l'usage de formes non tronquées à la rime et à l'intérieur du vers, où elles alterneront avec les formes tronquées selon le débit et les pauses que choisit l'interprète. Dans un débit relativement lent ou lorsqu'il ménageait une pause à cet endroit, Bacilly²¹ pouvait prononcer le *s* final de *arbres* dans le vers "*Arbres, Rochers, aimable solitude*". Il recourait à la forme tronquée devant consonne lorsqu'un débit plus rapide était requis, comme dans la comédie ou le vaudeville. Cette prononciation spécifique à la diction poétique et à la chanson se conservera jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, comme nous le rappellent ses opposants.

²¹ Auteur de *L'art de bien chanter*, 1679.

5.1.1.2. A partir du XVIII^e siècle, il est clair que la phonologie et la morphophonologie de la langue des vers se caractérisent de plus en plus par nombre d'archaïsmes, qui remontent en gros à la langue normée du XVII^e siècle. Beaucoup de poètes continuent à utiliser des rimes qui n'ont plus de réalité phonétique, mais qui sont transmises par la tradition et donnent un appariement graphique correct ; ainsi de la rime dite « normande » (type *mer* : *aimer*) ou de rimes telles que *Vénus* : *chenus*, etc. On parle alors de « rime pour l'œil ». Est-ce à dire que Chénier ou Victor Hugo, quand ils écrivaient des vers, pratiquaient une langue des vers qui n'avait plus guère de liens avec le français qu'ils parlaient ? Je pense que, dans la majorité des cas, la réponse à cette question est négative. Si l'on cherche à expliquer les fondements linguistiques de la langue des vers au XIX^e siècle, on peut sauvegarder une analyse purement phonologique de la plupart des consonnes de fin de vers si l'on remarque que ce sont des consonnes que j'appellerai « virtuelles », pouvant réapparaître en cas de liaison (voir Elwert 1965 : 99, Aquien 1995 [1990] : 52, etc.), ou des consonnes « latentes », qui sont phonétiquement réalisées en cas de suffixation ; toutes ces consonnes ont donc une existence phonologique sous-jacente, même quand elles ne sont pas phonétiquement réalisées. Le *t* de *port* est latent parce que réalisé dans un contexte de suffixation (*portuaire*). Par contre, quand il est suivi d'un *-s* marque de pluriel, qui dans certains contextes, comme dans *des ports innombrables* [depɔʁkzinɔ̃brablə], peut se trouver réalisé en liaison, ce *-s* spécifiquement virtuel (et jamais latent) bloque la pertinence phonologique du *t*, et du coup sa pertinence pour la rime. Ainsi, *ports* pourra parfaitement rimer avec *porcs*, car ces deux mots sont prononcés de la même manière en contexte de liaison ; par contre, *port* ne pourra pas rimer avec *porc*, car ces deux mots ne se terminent pas par la même consonne latente. Je sais bien que certains diront que la liaison est impossible à l'entrevue, et qu'il n'y a pas de suffixation dans *port* : *mort*, mais, à mon avis, là n'est pas la question : l'essentiel est d'admettre que ces consonnes ont une existence phonologique réelle, même si, dans le contexte des vers du XIX^e siècles, elles n'ont pas de réalisation phonétique effective. Ce qu'il est important de retenir,

c'est que la « fiction graphique » (Cornulier 1995) ne retient pas n'importe quelles consonnes graphiques : seulement celles qui sont virtuelles²².

Ces consonnes graphiques peuvent être appariées les unes avec les autres à la rime à condition d'être identiques « au voisement près » (Cornulier 1995 : 213) ; on pourrait croire que c'est parce que la liaison est accompagnée d'une neutralisation des oppositions [+voisé]/[-voisé]. En fait, je pense qu'il faut poser que cette neutralisation n'a pas pour cause la liaison elle-même, mais plutôt la réalisation de la consonne en fin de mot (ou, en d'autres termes, le fait que la consonne soit suivie d'une frontière de mot). Prenons l'exemple de l'adjectif *grand* : quand le *-d* est en fin de mot et qu'il est prononcé, il est réalisé par un [t], comme dans *grand ami* [gʁãtami] ; parce que, devant frontière de mot, l'opposition [+voisé]/[-voisé] est neutralisée pour les consonnes latentes. Par contre, en cas de suffixation, ce *-d* sera réalisé par un [d], comme dans *grandeur*, parce qu'il n'y a pas de neutralisation ailleurs que devant frontière de mot pour ce type de consonnes²³. Beaudouin (2002 [2000] : 117) affirme que ces consonnes, en fin de mot, n'étaient pas prononcées au XVII^e siècle. Pour soutenir cette affirmation, elle n'avance aucun argument de type historique (témoignage d'époque), et un seul argument de type théorique : « Si les consonnes dites latentes étaient encore prononcées au XVII^e siècle comme les consonnes internes, il serait étonnant qu'un *t* puisse être équivalent à un *d*, un *c* à un *g*... Pour tenir l'hypothèse phonique de la rime, il faut admettre un affaiblissement de ces consonnes finales ». Je suppose qu'il faut comprendre ici l'expression

²² Pour un point de vue assez différent, voir Cornulier (1995 : 214-215). Voir aussi Billy (2000b).

²³ Ce système de neutralisation ne s'applique plus vraiment au français contemporain : *long ennui* peut se prononcer aujourd'hui [lɔ̃gãnuʝi], alors que c'était [lɔ̃kãnuʝi] pour un romantique. Voir Morin (1992). Pour les formes féminines telles que *grande*, où la consonne finale reste sonore bien qu'elle soit devant une frontière de mot, je poserais volontiers l'existence d'un morphème du féminin, invisible en surface, présent entre cette consonne et la frontière de mot. Ce morphème est réalisé sous la forme d'un schwa (phonétiquement, un [ø]) lorsque l'on veut insister sur la forme (phonique et morphologique) du mot, et qu'on le réalise en deux syllabes : *Elle était GRAN-DE !* [gʁãdø].

consonnes « internes » au sens de consonnes « fixes » (Encrevé 1988 : 173). Pour le reste, il est facile de concevoir que ces consonnes étaient prononcées, mais qu'elles étaient l'objet d'une neutralisation de l'opposition [+voisé]/[-voisé] devant frontière de mot²⁴. Sinon, comment expliquer que *port* puisse rimer avec *mord*, mais pas avec *porc* ou *or* ?

Quant à la rime de Hugo *Madrid : esprit*, que discute Cornulier (1995 : 215), c'est un cas particulier. La prononciation du mot *Madrid* a longtemps été variable. Martinon note, au début du XX^e siècle, que « Le *d* de *Madrid* peut se prononcer *d* ou *t*, ou pas du tout ; toutefois *Madri(d)* paraît tomber en désuétude, comme l'a fait *Davi(d)*, qui fut aussi usité » (1913a : 229, note 1). Par ailleurs, le *d* final de *Madrid* n'est pas réalisé en cas de suffixation (cf. *madrilène*). On est donc ici en face d'une consonne que l'on peut appeler « instable », plutôt que « latente ». En tout cas, la grande variabilité de prononciation de celle-ci au XIX^e siècle, dont témoigne Martinon, montre que la rime *Madrid : esprit* n'est en rien problématique à l'époque de Hugo, bien qu'elle semble l'être aujourd'hui.

5.1.1.3. Il me reste à dire quelques mots de l'équivalence $m = n = ng$, habituelle à la rime, en finale absolue, derrière voyelle (expls. : *faim : pain*, Corneille, *L'illusion comique*, vv. 1175-1176 ; *seing : dessein*, Corneille, *Clitandre*, vv. 1503-1504 ; *escadron : nom*, Corneille, *Attila*, vv. 583-584). Ce type de rimes est très ancien et se retrouve dès le Moyen Âge (voir Lote 1955 : 235) ; /m/ et /n/ diffèrent l'un de l'autre autrement que par le voisement, mais leur mise en équivalence à la rime s'explique par leur neutralisation en finale absolue de mot, la variante *ng* n'étant qu'une des graphies de [n] (cf. Morin 1993 : 119). S'il y avait neutralisation, c'est parce que la lettre *n* ou *m* n'était pas une simple marque de la nasalisation de la voyelle, mais avait une existence phonétique effective. Cette consonne devrait

²⁴ Je simplifie les faits, certaines consonnes latentes et virtuelles présentant des variations phonétiques qui diffèrent les unes des autres autrement que par le voisement : voir par exemple le morphème *frais*, qui donne un [z] en liaison (*frais ombrage* [fʁɛzɔ̃brʌʒ]), mais un [ʃ] en cas de suffixation (*fraîcheur*). Sur ce problème, voir Sauzet 1999.

donc jouer un rôle dans la qualité de la rime. Encore aujourd'hui, l'*n* final peut être réalisé en contexte de liaison (cf. *plein air* [plɛ̃nɛʁ], etc.), alors que l'*m* ne se lie jamais (Martinon 1913a : 386). Au XVII^e siècle, dans un registre soutenu, le *m* pouvait se prononcer sous la forme d'un [n] (cf. Thurot 1966 [1883] : 426-427, Lote 1991 : 181, note 22).

5.1.1.4. Cette étude fait apparaître que les rimes qui portent des consonnes finales ne sont pas pauvres ; même si beaucoup de ces consonnes, en fin de vers, ne semblent aujourd'hui que graphiques.

Dans le cas précis de la graphie *-ez* (aujourd'hui différenciée en *-és* et *-éz*), la voyelle et la coda consonantique ne sont jamais seules dans la PGCT : l'identité de la consonne d'appui est, sans exception aucune chez Corneille et Racine, nécessaire à la formation de la PGCT (voir Beaudouin 2002 [2000] : 128 et 504-510) ; ce cas sera discuté ci-dessous, §. 6.

5.1.2. Consonnes non terminales

Lorsqu'un mot se termine graphiquement par deux consonnes, la rime ne concerne pas l'avant-dernière si elle est latente : *surpris* : *esprits* ou *bouffis* : *déconfits* sont de bonnes rimes (voir §. 5.1.1.2. pour l'explication de ce phénomène). Même chose quand une même consonne est graphiquement doublée : le possible appariement de *goûtent* : *gouttent* ou de *île* : *ville* montre que le redoublement graphique d'une consonne ne joue aucun rôle dans l'élaboration d'une rime. Cependant, on peut se demander si la consonne latente, ou le redoublement graphique, quand ils apparaissaient dans toutes les instances de la rime, ne donnaient pas aux auteurs classiques le sentiment d'une rime plus « riche » (au sens de meilleure) pour laquelle on se passait plus facilement de l'équivalence de la consonne d'appui. Est-ce que *esprits* : *déconfits* est mieux rimé que *brebis* : *infinis* ? Est-ce que *corolles* : *barcarolles* est plus « riche » que *paroles* : *banderoles* ou *paroles* : *barcarolles* ? C'est ici que les travaux quantitatifs de Valérie Beaudouin (2002 [2000]) sur les usages de Racine et Corneille en matière de rimes nous sont utiles. Celle-ci nous montre que, sur un plan statistique, l'épaisseur graphique de la rime joue un rôle dans son acceptabilité par les classiques (voir aussi Murat 2002 :

117-120). Ceci sera encore discuté au §. 6.

5.1.3. *Le problème des semi-consonnes*

5.1.3.1. En principe, en français, il existerait une contrainte interdisant les séquences obstruante + liquide + glide (interdiction des séquences *OLG). Dans les faits, on trouve de telles séquences : voir des mots tels que *trois*, *groin*, *bruit*. Ces exceptions permettent parfois des oppositions phonologiques pertinentes (cf. *troua* / *trois*). Mais ces « exceptions » n'en sont plus si l'on y voit des mots où la suite glide + voyelle forme une diphtongue : dans un mot tel que *trois*, la semi-voyelle est alors considérée comme faisant partie intégrante du noyau vocalique (voir Encrevé 1988 : 151-152), et ne peut donner lieu à rime riche²⁵. Dans un tel cas cette semi-voyelle est indispensable à la rime (puisque'elle est incluse dans le segment vocalique), ce qui est empiriquement effectivement constaté. Les diphtongues de ce type sont au nombre de trois en français : il s'agit de [wa] ([wɛ] au XVII^e siècle), [wɛ̃] et [ɥi]. Marc Klein (1991 : 16-17) les appelle « diphtongues de forte cohésion »²⁶.

Parce que ces séquences constituent des diphtongues, « on ne peut dissocier la voyelle de la semi-voyelle pour *oi* et *oin* et rarement pour *ui*. En atteste le fait qu'il n'y a pas de diérèse pour ces groupements vocaliques » (Beaudouin 2002 [2000] : 91) ; par conséquent, « *oi* ne peut rimer qu'avec *oi* et *oin* qu'avec *oin* » (Beaudouin 2002 [2000] : 114).

²⁵ Ceci n'est pas compris par certains métriciens, qui pensent que ces semi-voyelles enrichissent la rime (voir par exemple Scott 1988 : 15, Buffard-Moret 1997 : 66).

²⁶ Au XVI^e siècle, il y a encore des diphtongues de forte cohésion du type [je]. C'est ce qui explique que des mots tels que *sanglier* ou *ouvrier* soient alors dissyllabiques. Voir Quicherat (1850 : 292-294), Klein (1991 : 27-28) et surtout Martinon (1913b : 86-99), qui montre que l'exemple de Corneille a été capital pour l'adoption de la syllabation moderne dans les vers. Par ailleurs, il y a d'autres exceptions apparentes à la règle *OLG, avec les variantes phonétiques [lje] et [ljɔ̃] des flexions verbales *-iez* / *-ions* derrière [l] : *que vous régliez* [ʁɛglje], *que nous réglions* [ʁɛgljɔ̃]. Mais Marc Klein montre que ces séquences OLG se singularisent par de nombreux points, et voit dans les séquences [lj] qu'elles incluent une sorte d'affriquée (1991 : 41-46). Quicherat (1850 : 295-296) relève, exemples à l'appui, que ces flexions, ainsi que celles où la liquide est un [r], sont déjà monosyllabiques au XVI^e siècle.

Le groupe [ɥi], du fait des caractéristiques du phonème /y/ (voir Klein 1991 : 110, 178), est une diphtongue plus instable que les deux autres groupes. Ceci se retrouve dans les usages métriques des poètes classiques. « En fin de vers avec une terminaison nulle, la rime porte sur l'ensemble (glissante + voyelle), mais si la terminaison existe, la glissante n'intervient plus systématiquement : ainsi, *fuite* rime avec *vie*, *suivre* avec *vivre* » (Beaudouin 2002 [2000] : 114)²⁷. Sont également concernées les terminaisons en *-ine* (type : *ruine* : *assassine*), en *-ines* (type : *ruines* : *épines*), en *-ire* (type : *dire* : *instruire*), en *-issent* (type : *choisissent* : *puissent*), en *-it* (type : *bruit* : *suffit*), en *-ite* (type : *subite* : *fuite*), en *-ites* (type : *suites* : *dites*), en *-ive* (type : *arrive* : *suive*), en *-ise* (type : *prise* : *conduise*), et en *-isent* (type : *instruisent* : *disent*) (voir Beaudouin 2002 [2000] : 524-549). Curieusement, ce mélange des *-ui-* et des *-i-* ne se produit jamais pour la terminaison *-is* et ses variantes ; Beaudouin, dans son annexe (2002 [2000] : 529-531), rassemble tout de même les rimes en *-uis-* (type : *ennuis* : *suis*) et les rimes en *-is-* (type : *mépris* : *prix*) dans une même catégorie.

Dans les mots comprenant un *-ui*, l'Académie réclamait la diérèse, pour des raisons étymologiques. Corneille a été blâmé pour avoir utilisé la synérèse dans le vers *Je ne puis te blâmer d'avoir fuy l'infamie* (Quicherat 1850 : 316, Martinon 1913b : 82-83, Lote 1991 : 226, Klein 1991 : 48) ; mais le prestige de Corneille a encouragé les poètes à suivre son exemple, et désormais *fui* s'est employé avec synérèse

²⁷Patrick Sauzet me fait la remarque suivante : « Je me demande dans quelle mesure la confusion (ou plutôt la non-distinction) graphique *u* : *v* ne joue pas un rôle dans ces rimes : *fuite* : *uie* (*vie*) ; *suiure* (*suivre*) : *uiure* (*vivre*)... Ça vaudrait la peine de voir s'il y a plus de *fuite* : *vie* que de *fuite* : *lie*... par exemple ». En consultant l'annexe du livre de Valérie Beaudouin, ceci est vérifiable, quoique non aisément, le classement adopté ne se préoccupant pas, pour ces terminaisons, de rapprocher les instances rimiques dont le contexte gauche immédiat est identique. Sauf erreur de ma part, voici les résultats que l'on obtient : on a 52 paires de mot-rimes où *-ui-* est en face de *-vi-* (et j'y ajouterai volontiers la rime *fuite* : *quitte* de Racine) contre 85 où il ne l'est pas (sans compter *fuite* : *quitte*). Ces chiffres ne sont pas facilement interprétables tels quels (il faudrait les mettre en relation avec la fréquence des mots qui instancient ces rimes dans le vocabulaire général de l'époque, et plus particulièrement dans le vocabulaire dramatique), mais j'aurais tendance à y voir une invalidation de l'hypothèse de Sauzet.

(Martinon 1913b : 79-85, Lote 1991 : 227-228). Les travaux de Beaudouin sur la diérèse / synérèse (2002 [2000] : 157-177) font apparaître que Racine et Corneille font toujours la synérèse dans leurs emplois du groupe *-ui-*, sauf dans *ruine* et ses dérivés, qui est utilisé pas moins de 40 fois à la rime ! Exemple : *L'Ombre d'un meurtrier creuse icy ma ruïne ; / Il succomba vivant, & mort, il m'assassine ;* (Corneille, *L'illusion comique*, vv. 1249-1250)²⁸. Tout se passe comme si ces deux poètes se permettaient de faire rimer un groupe [ɥi] avec un [i] pour faire sentir à l'Académie qu'ils sont conscients de l'origine indépendante de la semi-consonne et de la voyelle, cependant qu'ils utilisent généralement la synérèse, pour respecter les usages de la phonologie de leur temps, pour laquelle le groupe [ɥi] formait une diphtongue de forte cohésion, et ne pouvait donc recevoir que la synérèse. Il est vrai que la diérèse du mot *ruine(s)* semble faire exception à cette hypothèse. Pour ce mot, les prescriptions de Malherbe ont apparemment eu de l'importance (voir Lote 1991 : 226) ; cependant on notera que, d'après Marc Klein (1991 : 26), « au 17ème siècle, nombre de graphies *ui* se prononçaient encore [yi], puis sont progressivement passées » à [ɥi]. Ainsi, la diérèse à *ruine(s)* s'explique peut-être par une prononciation d'époque, au moins dialectale. Aujourd'hui encore, comparée à [wa] et [wɛ̃], la diphtongue [ɥi] accepte « beaucoup plus facilement la diérèse stylistique » (Klein 1991 : 34).

5.1.3.2. On remarque souvent des rimes associant des semi-voyelles à la voyelle haute correspondante : *odieux : cieux* ([iø̃s] : [jø̃s]), *fier : associer*²⁹ ; *dédiés : pieds* ([ies] : [jes]).

²⁸ L'annexe de Beaudouin ne signale pas les synérèses et les diérèses, et il est impossible de les vérifier pour toutes les rimes recensées. En effet, pour chaque couple de mots-rimes, il est donné le nombre d'instances de ce couple chez Racine et Corneille (confondus), et n'est malheureusement communiquée la référence exacte (auteur, pièce, acte, scène) que de la plus ancienne de ces occurrences. C'est pourquoi je n'ai pu vérifier tous les couples de mots-rimes dénombrés, mais je l'ai fait systématiquement pour ceux dont la source est indiquée.

²⁹ Rime qui, en poésie, se prononçait [jɛr] : [iɛr], ou [jɛr] : [iɛr], et non [je] : [ie] comme l'a soutenu Straka (1985 : 131-133). Voir Morin, dans ce volume.

On pourrait être tenté de considérer que la rime n'inclut pas la semi-voyelle. Or d'une manière quasiment systématique, la voyelle haute qui précède la dernière voyelle métrique [sous-entendu : dans l'un des deux mots-rimes associés] est un élément constitutif de la rime. Par exemple, il n'existe aucun cas où un mot en *ier* rime avec un mot en *er* sans *i*, idem pour les terminaisons en *iez*, *ier*, *ié*... Pour les terminaisons en *ons*, il n'y a qu'un unique cas de rime entre un mot en *ions* et en *ons*. [...] De même, les rimes en *eu* sont distinctes des rimes en *ieu* et dans l'ensemble des rimes en *eux*, il n'y a que trois cas (sur près de 1000) du type *ieux/eux* et 5 du type *ueux/eux*.

(Beaudouin 2002 [2000] : 141-142)

Ce type de problème peut être partiellement résolu en considérant que les mots qui dans ces rimes sont caractérisés par la diérèse contiennent un yod de transition (yod épenthétique — voir Klein 1991 : 116). Klein (1991 : 113) a montré que l'épenthèse « n'est pas un phénomène purement phonétique, expédiable par la seule physiologie articulaire, puisque des contextes phonétiques attestent qu'on n'en a pas besoin » (voir des mots comme *annihiler* [aniile], *[anijile]). Toutefois, si ces considérations font apparaître que l'on est ici en présence de rimes en [jøs] ou en [jes], elles n'expliquent pas que l'un des deux mots rimants porte à chaque fois un [i] comme voyelle masculine pénultième.

5.1.4. Voyelles

On sait qu'à la rime, en français, les voyelles mi-hautes et les voyelles mi-basses correspondantes ne sont généralement pas distinguées, et peuvent rimer ensemble ; ceci est dû sans doute à plusieurs raisons :

1. Au fait que les disparités phonétiques n'étaient pas toujours en concordance avec les disparités graphiques ;
2. Aux variétés régionales de la phonétique, alors très prononcées, et qui étaient toutes reconnues comme valables :

Selon l'opinion générale des lettrés d'alors, il n'est pas même indispensable que la rime soit juste selon les sons du français proprement dit. Il suffit qu'un dialecte quelconque l'autorise, même quand ce n'est pas celui que parle l'auteur. C'est là une tradition ancienne, à laquelle le XVI^e siècle n'entend pas renoncer.

(Lote 1991 : 307)

De même ne sont pas distingués le [a] du [ɑ:] (voir Lote 1991 : 246 ; Beaudouin 2002 [2000] : 113).

3. Phonétiquement, il semble qu'il n'existait pas alors seulement des formes mi-hautes et mi-basses, mais aussi des formes moyennes, comme le [ɛ̃]³⁰ moyen dont parle très clairement le P. Mourgues, dans son traité de 1724, quand il le qualifie de « *e* qui semble tenir le milieu entre l'*e* fermé & l'*e* ouvert » (Mourgues 1968 [1724] : 55 ; voir aussi Mourgues, p. 39 et Aroui 1996a : 36-37)³¹. Par ailleurs, les grammairiens de l'époque classique parlent de voyelles « longues » et « brèves », mais il faut se méfier de cette terminologie approximative, qui semble quelquefois désigner des oppositions d'aperture (Aroui 1996a : 37). Cependant, chez Corneille et Racine, d'après ce que j'ai pu en juger par l'annexe du livre de Beaudouin (2002 [2000] : 463-523), le [ɛ̃] et le [e] semblent bien être distingués l'un de l'autre à la rime.

Le travail de Beaudouin (2002 [2000] : 554-555) fait apparaître que, en différents contextes, on peut trouver la graphie *ô*, qui suppose un allongement de la voyelle, appariée avec *au* (*bientôt* : *haut*), cependant que *au* peut rimer, quoique rarement, avec *eau* (*maux* : *bourreaux*) ; par ailleurs, l'ensemble de ces graphies *ô*, *au*, *eau* ne rime pas avec la graphie *o*. Les motivations de cette opposition semblent être tantôt phonologiques tantôt purement graphiques. On constate que les graphies *au* et *eau* sont plus longues que les graphies *o* et *ô*, cependant que la graphie *ô* suppose un allongement phonétique de la voyelle, contrairement à *o*. Seul *o* est donc bref à la fois d'un point de vue phonétique et d'un point de vue graphique, ce qui semble l'exclure d'un appariement rimique avec les autres graphies du [o]. Beaudouin nous dit que « plutôt que la prononciation, c'est la différence de graphie *eau*, *au*, *ô* pour le *o* fermé, *o* pour le *o* ouvert qui justifie l'absence d'équivalence » (2002 [2000] : 104). La question qui se pose ici est de savoir si pour un classique la finale *-eau* est sentie comme meilleure à la rime que la finale *-o*. Il n'est pas facile de

³⁰ Aujourd'hui encore, d'un strict point de vue phonétique, les [ɛ̃] et les [e] sont plus ou moins ouverts et plus ou moins fermés (cf. Martinon 1913a : 6).

³¹ Pour les autres voyelles médianes, voir Lote 1991 : 257-258, 262.

répondre à cette question, dans la mesure où il n'y a pas de rimes comprenant *-o* en finale absolue chez Corneille et Racine, alors que beaucoup se terminent par *-eau* ; la comparaison est par conséquent difficile. En tout cas, on peut constater que, autant pour les rimes en *-eau* que pour les rimes en *-o + C*, l'équivalence de la consonne d'appui n'est pas exigée (on trouve par exemple les rimes *vaisseau : tombeau* et *repos : héros*).

Chez Corneille et Racine, les seules graphies de voyelles pour lesquelles l'équivalence de la consonne d'appui est toujours attestée sont *é* et *i*. A vrai dire, ceci n'est pas vrai dans 100% des cas, puisqu'il existe une exception pour chacune de ces graphies. L'exception concernant la graphie *é* sera discutée plus bas. Celle concernant la graphie *i* se rencontre dans *Les Plaideurs* de Racine, qui fait rimer *fi : ami* (cité par Beaudouin 2002 [2000] : 124). Il est remarquable que ladite exception apparaisse dans cette pièce, la seule comédie de Racine, qui se caractérise comme on sait, par de nombreuses audaces « métriques », qu'on ne trouve pas dans les tragédies du même auteur.

5.2. Problèmes liés au genre des rimes

D'après les définitions données ci-dessus, il faut convenir que :

Rime féminine = V(C)(C)(C)ə(C)(C)

Rime masculine = V(C)(C)(C)

Stricto sensu, la rime féminine contient une syllabe de plus que la rime masculine (au XVII^e siècle, Ménage, dans ses *Observations sur Malherbe*, parlait de « demie syllabe » — voir Lote 1991 : 197). On peut donc se demander si elle enrichit la rime ou si elle ne l'enrichit pas. Par exemple, si une rime léonine doit être dissyllabique, doit-on compter comme telle toute rime féminine ? La réponse à ce genre de questions peut être trouvée après l'examen de ce que se permettent ou s'interdisent les poètes classiques en matière de rimes pauvres (si *cité : volé* est inusité, s'autorisent-ils *citée : volée* ou *louent : jouent* ?)

Beaudouin (2002 [2000] : 127) nous fait savoir que, chez Corneille et Racine, les rimes en *-ée* font toujours appel à l'identité de la consonne d'appui, à deux exceptions près. Les exceptions, toutes deux de Racine, sont les suivantes : *frappée : tombée*, *réservee : Nymphée*. On remarque que dans les deux cas les consonnes d'appui sont équi-

valentes au voisement près. Comme si Racine avait tenté de déplacer, artificiellement, l'équivalence voisé/sourd qui frappait à la rime les consonnes virtuelles en finale absolue (voir *supra*, §. 5.1.1.2.). Cette observation m'encourage à penser que les deux exceptions relevées ici sont plus des compromis que des exceptions, et qu'il faut donc considérer l'équivalence de la consonne d'appui comme fortement recherchée chez Racine (ce qui ne veut pas dire que ce soit là un phénomène de type linguistique, induit par la structure de la langue, ni même d'un phénomène métrique, supposé par la langue des vers).

Par ailleurs, on remarque que l'équivalence de la consonne d'appui est également nécessaire pour les terminaisons en *-ées*, et cette fois sans exception (*cf.* Beaudouin 2002 [2000] : 127).

5.3. *Fréquence lexicale pour une même terminaison*

Différents calculs de Beaudouin « témoignent de l'incidence de la richesse lexicale sur les groupes de mots-rimes, dont le nombre dépend en partie du rôle de la consonne d'appui » (2002 [2000] : 138). Plus il y a de mots-rimes disponibles pour une rime, plus la PGCT devra être riche. Par exemple, « chez Corneille et Racine, la consonne d'appui est pour les terminaisons en *i* comme pour les terminaisons en *ir* quasiment obligatoire »³² (Beaudouin 2002 [2000] : 89). Tout le problème est dans ce « quasiment ». Les règles purement métriques, en principe, ne s'embarrassent pas d'un « quasiment ». On peut donc penser que cette « quasi » régularité a une motivation esthétique, et non métrique.

A l'inverse, aux époques où la « rime riche » est esthétiquement valorisée, les rimes rares peuvent se passer de l'équivalence de la consonne d'appui, puisque « Rareté vaut richesse » (Ténint, *in* Siegel 1986 : 167 ; voir aussi Richelet 1972 [1672] : 192 et 202, Quicherat 1850 : 31).

³² Ces terminaisons se prononçaient toutes en [i] au XVII^e siècle (Grevisse / Goosse 1993 : 83) ; mais cette observation n'est pas valable pour la déclamation de la poésie, qui faisait sentir les [r] des infinitifs en *-ir* en fin de vers ou devant un mot jonctif (voir les témoignages de grammairiens rapportés par Morin, dans ce volume, voir Thurot 1966 [1883] : 162 et voir *supra*, §. 5.1.1.). Il va sans dire que ces terminaisons ne riment jamais l'une avec l'autre chez Corneille et Racine.

5.4. Un problème posé par Racine

On sait que Racine s'est permis, dans *Phèdre*, de faire rimer *envoyé* avec *Pasiphaé*. Si l'on en croit le livre de Valérie Beaudouin, c'est la seule fois où le tragédien, dans toute son œuvre théâtrale, s'est permis de faire rimer deux mots en *-é* sans équivalence supplémentaire. Quand à Corneille, il ne s'est jamais autorisé une telle rime dans son théâtre. Richelet condamnait ce genre de rimes, quand il écrivait que « *Beauté & enflamé*, ne riment point » (1972 [1672] : 190). La rime de Racine est d'autant plus surprenante qu'elle apparaît dans une tragédie, et non dans la comédie des *Plaideurs*.

Maintenant, toute la question est de savoir comment cette rime était prononcée au temps de Racine, et si elle est effectivement dénuée d'une équivalence par consonne d'appui.

Le yod de transition, lorsqu'il est attesté ou pressenti, semble jouer un rôle dans la constitution de la rime : par exemple, *marier* pourrait être « transcrit (m a)(r i)(j e). Ce choix de transcription aurait permis d'enrichir d'une manière satisfaisante la définition de la rime. Ainsi le yod fait partie de la rime, qui ne s'appuie alors que sur la dernière syllabe » (Beaudouin 2002 [2000] : 143).

Dans le cas de la rime *envoyé* : *Pasiphaé*, si le yod était réalisé dans *envoyé*, ce mot ne pourrait rimer qu'avec un mot comprenant lui-même un yod de transition. Beaudouin nous dit avec raison qu'« Il est peu probable qu'au XVII^e siècle un yod [j] s'intercale entre le *a* et le *é* de *Pasiphaé* » (2002 [2000] : 124). Soit.

Mais qu'en est-il de la prononciation de *envoyé* ? Derrière une fricative, les graphies *oi* ou *oy*, qui proviennent pour l'essentiel de la diphtongue [ói] (≈ XII^e siècle), ne pouvaient se prononcer que [oj] ou [wɛ] (avec peut-être une variante [we]), et non pas [ɛ] (la réduction à [ɛ] ne s'était faite que derrière les groupes occlusive + liquide ou occlusive + yod). Ceci étant posé, il reste deux possibilités :

- soit le [ɛ] était suivi d'un yod de transition : [ãvwɛje] ;
- soit il ne l'était pas : [ãvwɛɛ].

Beaudouin (2002 [2000] : 109, note 26) écrit ceci : « Les groupes consonantiques peuvent être vides, dans ce cas-là, il faut qu'ils soient absents dans les deux cas : la ressemblance est dans l'absence ». En

vérité, ce propos concerne l'environnement droit de la rime. Mais on découvre un peu plus loin qu'elle conçoit ce type d'équivalence par absence de consonne dans l'environnement gauche de la voyelle : « dans les couples du type hair/obéir, nous avons pris le parti de considérer qu'il y a un phonème consonantique vide, et donc que le phonème d'appui est identique » (Beaudouin 2002 [2000] : 133). Ceci s'accorde avec un propos de Tobler (1972 : 160), généralement bien informé, qui remarque que si, en fin de vers, un [e] « est précédé d'une voyelle formant une syllabe à part, il n'est pas nécessaire qu'elle soit la même dans les deux mots rimés (excepté pour le dissyllabe *ié*) ; les rimes *Noé : avoué*, Boileau, *Sat.* 10, ou *enroué : Danaé*, Augier, *Ciguë*, I 5, sont donc irréprochables » ; (Quicherat 1850 : 29 remarque déjà la même chose). On sait aussi que des équivalences par absence de consonnes sont pertinentes dans les systèmes allitératifs des anciennes poésies germaniques (voir Jakobson 1979 : 189-200³³, Aroui 1994 : 12). Enfin, il faut se rappeler que certains phonologues pensent qu'il est nécessaire de concevoir des constituants syllabiques nuls dans la représentation phonologique (Kaye / Lowenstamm 1984 : 125-127).

Il semble donc qu'on pourrait supposer une équivalence par absence de consonne d'appui dans la rime *envoyé : Pasiphaé*. Dans ce cas, *envoyé* serait forcément réalisé sans yod de transition, et la rime en question ne dérogerait pas aux usages généraux de Racine, qui habituellement s'efforce de faire rimer la consonne d'appui lorsque *é* se trouve en finale absolue. Il y aurait donc ici équivalence par absence de consonne réalisée, équivalence par attaque zéro.

Malheureusement, cette hypothèse est contredite par l'orthographe « phonétique » de Baïf. Celle-ci, en effet, laisse supposer seulement deux prononciations possibles pour le mot qui nous intéresse : [ãvoje] et [ãvwɛje] (avec possiblement la variante [ãvweje]). Une prononciation sans yod est possible seulement dans les mots où l'ancienne

³³ Plus exactement, la théorie de Jakobson est celle d'un « glide zéro » (*zero glide*) : constatant que, en vieil islandais, le [j] et le [w] peuvent allitérer avec les voyelles, il pose l'hypothèse d'une allitération généralisée en glide lorsque les mots qui allitèrent sont à initiale vocalique ou semi-consonantique.

diphthongue [ói] est suivie d'un schwa (comme dans *ploierai* par exemple)³⁴. S'il en était ainsi pour Baïf au XVI^e siècle, alors on doit penser qu'*a fortiori* il en était de même pour Racine un siècle plus tard : il est peu probable que le yod de transition ait pu disparaître, pour réapparaître ultérieurement (puisqu'il est bien attesté dans la prononciation d'aujourd'hui).

Il faut donc se rendre à l'évidence : le couple *envoyé : Pasiphaé* suppose, phonétiquement, une simple rime en [e]. Il s'agit peut-être d'un « hapax » formel chez Racine, mais qui constitue la preuve que l'équivalence de la consonne d'appui dans ce genre de rimes n'est pas métrique pour l'auteur de *Phèdre* (ne relève pas de la « langue des vers »). Il s'agit simplement d'un phénomène à visée esthétique, fortement valorisé par la culture classique. En tant que fait culturel, l'équivalence de la consonne d'appui à la rime peut faire l'objet d'exceptions (comme ici), contrairement à ce que serait une exigence de type métrique.

6. Retour sur la définition de la rime riche

6.0. Au final, on remarque que, métriquement parlant, la définition de la rime qui a été donnée en ouvrant cet article est globalement correcte quand elle prédit que l'équivalence de la consonne d'appui n'est pas nécessaire à la bonne formation de la rime. Les rimes faisant intervenir la consonne d'appui sont toujours facultatives et ne relèvent pas de la métrique (mais voir §. 6.1.). À ce stade, il me semble qu'au système complexe proposé par Beaudouin (2002 [2000] : 145-146), on pourrait opposer un modèle plus économique, reposant essentiellement sur quatre facteurs susceptibles de jouer un rôle dans l'« enrichissement » des rimes : le linguistique, le métrique, le culturel, et le cognitif. La grande variété de ces facteurs conduit à s'interroger sur la pertinence de la notion même de richesse des rimes. C'est semble-t-il une notion qui fait la confusion entre des phénomènes complètement différents les uns des autres, et qu'il conviendrait de soigneusement

³⁴ Sur tout ceci, voir Morin (2000 : 20-22), qui m'a aussi éclairé de ses remarques personnelles. Voir encore Lote 1991 : 189.

distinguer.

6.1. Il est un seul cas de rime riche qui est de nature indéniablement métrique, et dont je n'ai pas parlé jusqu'ici : il apparaît quand la rime riche (avec consonne d'appui) sert à former deux rimes différentes, à partir de quatre instances d'une seule et même rime. On pourra parler ici, si l'on veut bien m'accorder ce néologisme, de « métrarimes ». Les rimes à quatre instances sont courantes dans le sonnet, et c'est là qu'on va trouver des rimes du type que je viens de décrire. On rencontre un cas standard de métrarime par exemple chez Mallarmé, dans les deux quatrains du sonnet *Le pitre châtié* :

Yeux, lacs avec ma simple ivresse de renaître
Autre que l'histrion qui du geste évoquais
Comme plume la suie ignoble des quinquets,
J'ai troué dans le mur de toile une fenêtre.

De ma jambe et des bras limpide nageur traître,
A bonds multipliés, reniant le mauvais
Hamlet ! c'est comme si dans l'onde j'innovais
Mille sépulcres pour y vierge disparaître.

Au niveau rimique strict (équivalence en dernière voyelle masculine + phonèmes subséquents), on a ici des quatrains rimant en (*abba*, *abba*). Mais on remarque que les quatre instances de la couleur *a* se répartissent en deux sous-ensembles [æεtæə] et [nætæə] sitôt qu'on prend en compte la consonne d'appui ; de la même manière, les quatre instances de la couleur *b* se répartissent en deux sous-ensembles [kε(z)] et [vε(z)]. L'équivalence en rime « riche » est donc constitutive de deux « métrarimes » qui sans elle ne pourraient exister³⁵. La métrarime est en quelque sorte le procédé inverse de ce que Dominique Billy (2000a) a appelé l'« hyper-rime », où ce n'est pas la rime de

³⁵ La métrarime trouve peut-être son origine chez Baudelaire, qui a utilisé à plusieurs reprises, dans les quatrains de ses sonnets, un procédé fort proche, qui laisse toujours de côté certaines des rimes des quatrains. Voir « Avec ses vêtements... », *Remords posthume*, *Sisina*, *Brumes et pluies*, *La Mort des Amants*, *Le rêve d'un curieux*, *Épigramme pour un livre condamné*. Scott (1988 : 18) signale aussi des sortes de métrarimes (sans utiliser ce mot, bien sûr) chez Heredia.

base qui a quatre instances, mais au contraire l'« hyper-rime », fabriquée à partir de deux couples de rimes standards³⁶.

6.2. Le facteur linguistique joue un rôle quand le résultat statistique vient de la langue, et non de la métrique ou des options esthétiques du poète. C'est le cas, me semble-t-il, dans la façon dont le XIX^e siècle a traité à la rime les consonnes en finale absolue de mot (voir §. 5.1.1.2.). C'est aussi le cas pour ce qui concerne le statut des sonantes non-consonantiques à la rime (voir §. 5.1.3., et voir aussi Beaudouin 2002 [2000] : 150).

Un autre paramètre proprement linguistique jouant dans la constitution de la rime et, corrélativement, de la rime riche est le suivant : *lorsque les instances d'une rime sont formées d'un même morphème grammatical, la rime doit s'étendre sur la gauche et inclure la consonne d'appui*³⁷. Ce paramètre théorique est confirmé dans certains cas : « Ainsi, dans tous les groupes de mots-rimes qui correspondent à des verbes à l'imparfait ou au conditionnel, la consonne d'appui est identique » (Beaudouin 2002 [2000] : 131). Beaudouin cite l'exemple des rimes *pouvait : devait et obtiendrait : perdrait*. Il faudrait préciser que cette consonne (ou ce groupe consonantique) ne doivent pas faire partie intégrante du suffixe : c'est à ce prix seulement que la contrainte de non-répétition du morphème est respectée.

Même avec ce réaménagement, des problèmes subsistent, puisque deux adverbes en *-ment* peuvent parfaitement rimer ensemble, bien que la consonne d'appui fasse partie du morphème rimant (voir Beaudouin 2002 [2000] : 134). Il faut dans ce cas observer l'environ-

³⁶ Billy étudie le cas particulier de « l'hyper-rime androgyne » chez Verlaine, dont voici un exemple constitutif de l'une des hyper-rimes des quatrains de *Vers pour être calomniés : sommeil : soleil : merveille : m'éveille*. Verlaine a aussi créé des hyper-rimes en jouant sur le nombre dans les terminaisons de ses rimes, dans les quatrains du sonnet *A Léon Vanier II* (recueil *Dédicaces*), où les mots-rimes sont les suivants : *lieu, veau, Dieu, nouveau, travaux, prodigieux, faux, mieux*. Dans le « sonnet en -ix » de Mallarmé, on découvre un jeu très subtil d'hyper-rimes et de métrarimes mélangées. Pour une étude approfondie de ces phénomènes, voir Aroui 2003.

³⁷ C'est ainsi que je reformule une « hypothèse » maladroitement posée par Beaudouin (2002 [2000] : 122) : « lorsque la fin du vers coïncide avec un morphème grammatical, la rime doit s'étendre sur la gauche et inclure la consonne d'appui ».

nement gauche de la consonne d'appui, ce que permet un examen minutieux des données fournies par Beaudouin (2002 [2000] : 457-461). La première chose qui surprend, c'est que Corneille et Racine font peu rimer les adverbes en *-ment* les uns avec les autres. Ainsi, on trouve 29 paires de vers instanciant une rime en *-ment* pour laquelle les deux mots-rimes sont des adverbes. Alors que, pour la même terminaison, on trouve, sauf erreur, 480 paires de vers où l'un des mots-rimes, au moins, n'est pas un adverbe en *-ment*. Ensuite, sur les 29 paires de vers rapprochant des adverbes, 23 font intervenir dans l'équivalence de fin de vers la pénultième voyelle masculine (rime léonine). Cette voyelle est généralement un schwa, qu'il faut je pense rattacher au radical, et non au suffixe adverbial. Dans ces 23 cas, la plus grande commune terminaison (PGCT) est donc étendue au-delà du suffixe *-ment*, ce qui permet de préserver une mise en équivalence de morphèmes différents.

Les six cas restant sont tous de Corneille. Parmi eux il en est un où, me semble-t-il, la suffixation n'est plus guère sentie dans l'un des mots-rimes, malgré l'étymologie : il s'agit du mot-rime *comment* et de la rime *comment* : *loyalement* (Corneille, *La galerie du palais*, vv. 1455-1456). Les cinq autres cas sont les suivants : *obstinément* : *favorablement* (*Don Sanche d'Aragon*, vv. 47-48), *promptement* : *constamment* (*Psyché*, vv. 526 et 529)³⁸, *puissamment* : *uniquement* (*La galerie du Palais*, vv. 1271-1272), *rarement* : *malaisément* (*Horace*, vv. 385-386), *librement* : *hardiment* (*La suivante*, vv. 923-924).

On peut conclure de ces chiffres que lorsqu'une rime apparie deux mots se terminant par le suffixe adverbial *-ment*, Racine (toujours) et Corneille (souvent) s'efforcent d'inclure à l'intérieur de « la plus grande commune terminaison » au moins un phonème n'appartenant pas au morphème *-ment*. Mais cette pratique, dont la motivation est de type linguistique, n'a pas été intégrée parfaitement par Corneille, sans doute parce qu'elle exige la « rime léonine », trop fortement ressentie comme un luxe facultatif par l'esthétique classique.

³⁸ Ces deux mots riment aussi avec *nullement* (v. 524).

6.3. Les « hypothèses » posées par Beaudouin (2002 [2000] : 121-122) sont de type esthétique, à l'exception de celle citée ci-dessus (note 38), à propos de la nécessaire non identité des morphèmes rimants. Voici les autres :

Nous avons cherché à tester les quatre hypothèses suivantes :

La première pose qu'il existe une hiérarchie des voyelles, liée à leur épaisseur graphique et à leur fréquence en position 12. En fonction de la position d'une voyelle sur cette échelle, la consonne d'appui est plus ou moins nécessaire. Autrement dit, plus une voyelle a une saillance élevée, moins l'identité de la consonne d'appui est nécessaire pour qu'il y ait rime.

La seconde hypothèse consiste à dire que plus l'environnement droit de la voyelle est maigre (faible nombre de graphèmes³⁹), plus il faut un renforcement de l'environnement gauche de la voyelle pour qu'il y ait rime.

[La troisième hypothèse a été vue ci-dessus].

Enfin, la quatrième pose que plus le nombre de mots partageant la même terminaison est élevé dans le corpus considéré, plus l'identité de la consonne d'appui est fréquente. La richesse du vocabulaire pour une terminaison donnée aurait une incidence sur le rôle de la consonne d'appui.

La première hypothèse est statistiquement confirmée : « Dès que l'on passe à des voyelles métriques orthographiées par digrammes ou trigrammes, l'identité de la consonne d'appui devient [...] un phénomène minoritaire » (Beaudouin 2002 [2000] : 126). « Alors que, quand la voyelle finale est nue, il y a une préférence très majoritaire pour l'identité de la consonne d'appui, l'inverse apparaît pour les voyelles composées de plusieurs graphèmes⁴⁰. Ces dernières occupent un espace suffisant pour constituer la rime à elles seules. Ici encore, la graphie joue son rôle de différenciation entre les voyelles métriques » (Beaudouin 2002 [2000] : 129).

La deuxième hypothèse est confirmée par son corrélat : plus l'environnement droit de la voyelle « est riche, moins le recours à la consonne d'appui est fréquent » (Beaudouin 2002 [2000] : 129-130).

³⁹ En fait, il s'agit de lettres, et non de graphèmes [NdJLA].

⁴⁰ En fait, lettres [NdJLA].

Mais il n'y a là qu'une tendance, et l'on est donc dans les options esthétiques de l'époque plus que dans la métrique proprement dite.

Quant à la quasi constance de la richesse des rimes pour les terminaisons en *-é*, *-és*, *-ée* et *-ées* chez les classiques, elle tient à la richesse du vocabulaire portant ces terminaisons : « plus une séquence VCT⁴¹ est rare dans le lexique, moins le phonème d'appui est nécessaire » (Beaudouin 2002 [2000] : 149). Ce n'est pas un phénomène d'ordre métrique, car la métrique ne s'embarrasse pas d'exceptions (comme *envoyé : Pasiphaé*). Je ne pense pas non plus que ce soit un phénomène d'ordre linguistique, car rien dans la langue n'impose l'équivalence de la consonne d'appui dans ces formes. C'est donc plutôt un phénomène d'ordre culturel. En effet, il faut voir dans l'équivalence de la consonne d'appui dans ces rimes la marque d'une option esthétique du classicisme, qui s'évertue à enrichir une terminaison rimique quand elle est trop commune.

Par ailleurs, la similarité du traitement de *-é* et des formes *-ée*, *-és*, *-ées* nous montre que, sur un plan strictement esthétique, il n'est pas nécessaire de distinguer les rimes féminines des rimes masculines quand il s'agit d'évaluer la richesse des rimes, bien que les terminaisons féminines soient phonologiquement beaucoup plus « riches » que les masculines⁴². Cet exemple nous montre aussi que la rime « pauvre », telle qu'elle a été définie, est parfaitement envisageable d'un point de vue métrique ; elle est simplement évitée (dans la mesure du possible) sur le plan esthétique.

Pour ce qui concerne les autres graphèmes vocaliques, Beaudouin (2002 [2000] : 129) nous dit ceci :

la proportion de couples de mots-rimes avec consonne d'appui différente est assez variable et pourrait révéler l'existence d'une hiérarchie des poids des voyelles : plus une voyelle a un poids élevé, plus elle a de chances d'être suffisante pour constituer la rime (toujours avec équivalence de l'environnement droit). Soit *f* la fonction qui pour une

⁴¹ Voyelle-Consonne-Terminaison [NdJLA].

⁴² Ceci apparaît déjà clairement chez Mourgues (1968 [1724] : 26-27), qui ne tient aucun compte de l'éventuelle syllabe féminine terminale dans son calcul de la richesse des rimes.

rime donnée indique le taux de couples de mots-rimes avec consonnes d'appui différentes. D'après nos tableaux, nous voyons que $f(\acute{e}) < f(i) < f(u) < f(a)$, que $f(\acute{e}e) < f(ie) < f(ue)$, que $f(\acute{e}s) < f(is) < f(us) < f(os) < f(as)$, que $f(\acute{e}s) < f(ies) < f(ues)$... Le vers classique fait donc apparaître une hiérarchisation entre les voyelles pour la rime.

Mais, de toute évidence, ce n'est que sur un plan culturel qu'il faut prendre en compte les consonnes purement graphiques et les doublements ou triplements graphiques de la voyelle.

On est ici en face d'un cas où les valeurs esthétiques d'une époque ont eu une incidence sur la structure de formes (apparemment) métriques. Robb (1993 : 279-312) a bien montré le poids de l'esthétique sur la rime au XIX^e siècle. Il invite son lecteur « à passer de la métrique à l'idéologie, car c'est en adoptant ce point de vue que le champ de bataille devient compréhensible » (p. 289) ; c'est un fait que beaucoup de phénomènes que l'on croit métriques n'ont en réalité d'autre motivation qu'idéologique ; mais ils sont parfois assez forts pour avoir des incidences sur la métrique proprement dite. J'ai montré ailleurs (Aroui 2000) que les options esthétiques du classicisme français avaient eu d'énormes conséquences sur la structuration strophique. L'exemple de la richesse des rimes est d'un autre type : l'idéologie conduit les poètes en ces matières à des « quasi-régularités », sans que l'on aboutisse pour autant aux régularités sans exception qu'exige théoriquement la métrique.

6.4. Il y a aussi un principe cognitif qui joue dans la constitution de la richesse des rimes. Beaudouin (2002 [2000] : 150) l'a décrit de la manière suivante :

Plus la finale VCT est remarquable, saillante, moins la rime a besoin de s'étendre sur la gauche. Intuitivement, on dirait qu'il faut que la ressemblance entre les deux fins de vers soit "suffisante" pour qu'il y ait rime. Tout se passe comme s'il fallait atteindre une masse critique, un cumul de traits similaires, pour qu'il puisse y avoir rime. Or le même ne se définit que par contraste avec le différent : quelques traits *rare*s en commun sont suffisants ; si les traits en commun sont banals, il en faut une plus grande quantité.

Ce principe a des incidences très fortes, en français, pour les rimes en

-é, -és, etc. Sur un plan strictement cognitif, des rimes identiques revenant trop souvent perdent de leur saillance, d'où l'absence de rimes dans les poésies du latin classique ou du japonais, langues pour lesquelles les terminaisons disponibles sont en nombre trop restreint. Pour une langue comme le français, il y avait théoriquement deux façons d'éviter le retour trop fréquent des terminaisons les plus courantes : 1. Éviter d'utiliser trop souvent les dites terminaisons ; 2. Enrichir ces terminaisons par une équivalence dans le contexte gauche de la dernière voyelle masculine. L'esthétique française classique a opté pour cette deuxième solution. La tradition arabe, par contre, opte pour la première⁴³. Choisir entre ces deux options, c'est déjà faire un choix culturel.

Université Paris VIII

Références

- ANTONELLI, Roberto, 1999, « "Rimique" et poésie », in D. BILLY éd., pp. 1-14.
- AQUIEN, Michèle, 1993a, *La versification appliquée aux textes*, Paris, Nathan, coll. "128".
- 1993b, *Dictionnaire de poésie*, Paris, Le Livre de Poche.
- 1995 [1990], *La versification*, Paris, P.U.F., "que sais-je", 3^e édition corrigée.
- AROU, Jean-Louis, 1994, « La poésie scaldique : présentation », *Mezura*, 31, Paris, Publications Langues'O, 17 pp.
- 1996a, « Rimbaud : les rimes d'une *Larme* », *Parade sauvage*, 13, Charleville-Mézières, Musée-Bibliothèque Rimbaud, pp. 24-44.
- 1996b, *Poétique des strophes de Verlaine : analyse métrique, typographique et comparative*, thèse de doctorat, Saint-Denis, Université Paris VIII, département des Sciences du Langage, 2 volumes.
- 2000, « Nouvelles considérations sur les strophes », *Degrés*, 104, Bruxelles, pp. e 1-16.
- 2003, « Hyper-rime et métrarime en poésie française au XIX^e siècle », in J.-L. AROUI éd., *Le sens et la mesure. Hommages à Benoît de Cornulier*, Paris, Champion, pp. 415-440.

⁴³ Ainsi que me l'a signalé naguère Bruno Paoli.

— à paraître, « Mètre, rime et rythme chez Corneille et Racine. Gros plan sur une thèse récente », *Cahiers du Centre d'Études Métriques*, 5.

BEAUDOUIN, Valérie, 2002 [2000], *Mètre et rythmes du vers classique. Corneille et Racine*, Paris, Champion.

BILLY, Dominique, 1984, « La nomenclature des rimes », *Poétique*, 57, Paris, Seuil, pp. 64-75.

— 1989, « Quelques apports récents à la métrique française », *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, tome LXXXIV, Paris, Klincksieck, pp. 283-319.

— éd., 1999, *Métriques du Moyen Age et de la Renaissance*, Paris / Montréal, L'Harmattan.

— 2000a, « La rime androgyne. D'une métaphore métrique chez Verlaine », in M. MURAT éd., *Le vers français. Histoire, théorie, esthétique*, Paris, Champion, pp. 297-347.

— 2000b, « Le nombre de la rime », *Degrés*, 104, Bruxelles, pp. f 1-24.

BROGAN, T. V. F. / SCOTT, Clive / CHANG Kang-i Sun / ALLEN, Roger M. A. / HANAWAY, William L., 1993, « Rhyme », in A. PREMINGER & T. V. F. BROGAN, eds., *The New Princeton Encyclopedia of Poetry and Poetics*, Princeton, Princeton University Press, pp. 1052-1064.

BUFFARD-MORET, Brigitte, 1997, *Introduction à la versification*, Paris, Dunod, coll. "Les topos".

CORNULIER, Benoît de, 1981, « La rime n'est pas une marque de fin de vers », *Poétique*, 46, Paris, Seuil, pp. 247-256.

— 1982, « La cause de la rime. Réponse à Jean Molino et Joëlle Tamine », *Poétique*, 52, Paris, Seuil, pp. 499-508.

— 1985, « Rime "riche" et fonction de la rime. Le développement de la rime "riche" chez les romantiques », *Littérature*, 59, Paris, Larousse, pp. 115-125.

— 1986, « Versifier : le code et sa règle », *Poétique*, 66, Paris, Seuil, pp. 191-197.

— 1994, « Remarques sur la métrique interne de l'alexandrin au XIXe. A propos de la thèse de Jean-Michel Gouvard », tapuscrit, Nantes, M.S.H. Ange Guépin, C.E.M., 26 pp.

— 1995, *Art poétique. Notions et problèmes de métrique*, Presses Universitaires de Lyon.

— 1997, « Voyelle fondamentale, énonciation pendante et représentation de constituant », tapuscrit, Nantes, M.S.H. Ange Guépin, C.E.M., 12 pp.

— 1999, *Petit dictionnaire de métrique*, polycopié, Université de Nantes, Centre d'Études Métriques.

DELENTE, Eliane, 1992, *Le rythme : principe d'organisation du discours poétique*, doctorat de l'Université de Caen : Linguistique française.

DOMINICY, Marc, 1984, « Sur la notion d'e féminin ou masculin en métrique et en phonologie », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 12, Saint-Denis, Université Paris VIII, pp. 6-45.

DORCHAIN, Auguste, s.d. [1905], *L'Art des Vers*, Paris, Bibliothèque des "Annales politiques et littéraires".

DUPRIEZ, Bernard, 1984, *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, Paris, U.G.E., coll. "10/18".

ELWERT, W. Theodor, 1965, *Traité de versification française des origines à nos jours*, Paris, Klincksieck.

ENCREVÉ, Pierre, 1988, *La liaison avec et sans enchaînement. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*, Paris, Seuil.

FOUCHÉ, Pierre, 1961, *Phonétique historique du français*, volume III, *Les consonnes et index général*, Paris, Klincksieck.

GOUVARD, Jean-Michel, 2000 [1994], *Critique du vers*, Paris Champion.

GRAMMONT, Maurice, 1947 [1904], *Le vers français. Ses moyens d'expression, son harmonie*, Paris, Delagrave.

GREVISSE, Maurice / GOOSSE, André, 1993 [1936], *Le bon usage*, Paris / Louvain-la-Neuve, Duculot.

GUIRAUD, Pierre, 1970, *La versification*, Paris, P.U.F., "Que sais-je ?".

JAKOBSON, Roman, 1979, *Selected writings, V, On verse, its Masters and Explorers*, prepared for publication by Stephen Rudy and Martha Taylor, The Hague / Paris / New York, Mouton.

KAYE, Jonathan D. / LOWENSTAMM, Jean, 1984, « De la syllabicité », in F. DELL / D. HIRST / J.-R. VERGNAUD éd., *Forme sonore du langage. Structure des représentations en phonologie*, Paris, Hermann, pp. 123-159.

KLEIN, Marc, 1991, *Vers une approche substantielle et dynamique de la constituance syllabique. Le cas des semi-voyelles et des voyelles hautes dans les usages parisiens*, thèse de doctorat (nouveau régime), Université Paris VIII, département de linguistique générale.

LOTE, Georges, 1955, *Histoire du vers français*, Tome III, *Le Moyen Age. III : La poétique. Le vers et la langue*, Paris, Hatier.

— 1991, *Histoire du vers français*, Tome VI, *Le XVI^e et le XVII^e siècles. III : Les genres poétiques ; le vers et la langue ; la réforme de la déclamation dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, Aix-en-Provence, Université de Provence.

MARTINON, Philippe, 1913a, *Comment on prononce le français. Traité complet de prononciation pratique avec les noms propres et les mots étrangers*, Paris, Larousse.

— 1913b, « Les innovations prosodiques chez Corneille », *Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 20^e année, Paris, Colin, pp. 65-100.

— 1915 [1905], *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises. Précédé d'un traité de versification*, Paris, Larousse.

MAZALEYRAT, Jean, 1974, *Éléments de métrique française*, Paris, Colin.

MOLINO, Jean / GARDES TAMINE, Joëlle, 1987, *Introduction à l'analyse de la poésie*, tome 1, *Vers et figures*, Paris, P.U.F.

MOLINO, Jean / TAMINE, Joëlle, 1982, « Des rimes, et quelques raisons... », *Poétique*, 52, Paris, Seuil, pp. 487-498.

MÖLK, Ulrich / WOLFZETTEL, Friedrich, 1972, *Répertoire métrique de la poésie lyrique française des origines à 1350*, Munich, Wilhelm Fink Verlag.

MORIER, Henri, 1998 [1961], *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, Paris, P.U.F.

MORIN, Yves-Charles, 1992, « Un cas méconnu de la déclinaison de l'adjectif français : les formes de liaison de l'adjectif antéposé », in A. CLAS éd., *Le mot, les mots, les bons mots. Word, words, witty words. Hommage à Igor A. Mel'čuk par ses amis, collègues et élèves à l'occasion de son soixantième anniversaire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 233-250.

— 1993, « La rime d'après le *Dictionnaire des rimes* de Lanoue (1596) », *Langue française*, 99, Paris, Larousse, pp. 107-123.

— 2000, « La prononciation et la prosodie du français du XVI^e siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf », *Langue française*, 126, Paris, Larousse, pp. 9-28.

— dans ce volume, « La naissance de la rime normande ».

— à paraître, « Liaison et enchaînement dans le vers aux XVI^e et XVII^e siècles », in J.-M. Gouvard, éd., *De la langue au style*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.

MOURGUES, Michel, 1968 [1724], *Traité de la poésie française*, Genève, Slatkine.

MURAT, Michel, 2002, *L'art de Rimbaud*, Paris, Corti.

NASTA, Mihai, 1999, « Emblèmes de la rime au temps de la Renaissance et figures du parallélisme verbal », in D. BILLY éd., pp. 185-206.

QUICHERAT, Louis, 1850, *Traité de versification française où sont exposées les variations successives des règles de notre poésie et les fonctions de l'accent tonique dans le vers français*, deuxième édition, Paris, Hachette.

RICHELET, Pierre, 1972 [1672 & 1695], *La versification française (1672) — La connaissance des genres français (1695)*, Genève, Slatkine.

ROBB, Graham, 1993, *La poésie de Baudelaire et la poésie française. 1838-1852*, Paris, Aubier.

RUWET, Nicolas, 1975, « Parallélismes et déviations en poésie », in J. KRISTEVA / J.-C. MILNER / N. RUWET éd., *Langue, discours, société. Pour Emile Benveniste*, Paris, Seuil, pp. 307-351.

— 1980, « Malherbe : Hermogène ou Cratyle ? », *Poétique*, 42, Paris, Seuil, pp. 195-224.

— 1981, « Linguistique et poétique. Une brève introduction », *Le français moderne*, 49 : 1, Paris, C.I.L.F., pp. 1-19.

SAUZET, Patrick, 1999, « Linéarité et consonnes latentes », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 28, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, pp. 59-86.

SCOTT, Clive, 1988, *The Riches of Rhyme. Studies in French Verse*, Oxford, Clarendon Press.

SÉBILLET, Thomas, 1988 [1548], *Art poétique français*, Édition critique avec une introduction et des notes publiée par Félix Gaiffe, nouvelle édition mise à jour par Francis Goyet, Paris, Nizet.

SIEGEL, Patricia Joan, 1986, *Wilhelm Ténint et sa Prosodie de l'école moderne. Avec des documents inédits*, Paris / Genève, Champion / Slatkine.

STRAKA, Georges, 1985, « Les rimes classiques et la prononciation française de l'époque », *Travaux de linguistique et de littérature*, XXIII, 1, Strasbourg, pp. 61-138.

SUBERVILLE, Jean, 1946 [1940], *Histoire et théorie de la versification française*, Paris, les éditions de "l'École".

THUROT, Charles, 1966 [1883], *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle d'après les témoignages des grammairiens*, tome second, Genève, Slatkine.

TOBLER, Adolphe, 1972 [1885], *Le vers français ancien et moderne*, traduit sur la deuxième édition allemande par Karl Breul et Léopold Sudre, avec une préface par M. Gaston Paris, Genève, Slatkine.